



Président : M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

POINT 32 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain (suite*) :

- a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid;
- b) Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'apartheid dans les sports;
- c) Rapport du Secrétaire général

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : J'aimerais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le rapport de la Commission politique spéciale contenu dans le document A/38/550. Puis-je considérer que l'Assemblée générale a pris acte de ce rapport ?

Il en est ainsi décidé (décision 38/407).

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Président du Comité spécial contre l'apartheid, M. Maitama-Sule, du Nigéria.

3. M. MAITAMA-SULE (Nigéria) [Président du Comité spécial contre l'apartheid] (*interprétation de l'anglais*) : Etant donné que c'est la première fois que je prends la parole au cours de la présente session de l'Assemblée générale, je voudrais vous dire, Monsieur le Président, combien je me félicite de voir un éminent homme d'Etat de l'Amérique latine, engagé comme nous le savons à défendre les principes des Nations Unies, présider aux travaux de la présente session. Je suis certain que votre conduite éclairée contribuera grandement à aider l'Assemblée à s'acquitter de ses responsabilités en cette période critique des affaires mondiales.

4. Vingt années se sont écoulées depuis que le Comité spécial contre l'apartheid a commencé ses travaux. Vingt années se sont écoulées depuis que le Conseil de sécurité a demandé au régime sud-africain de renoncer à l'apartheid et à la répression, depuis qu'il a caractérisé la situation en Afrique du Sud comme menaçant sérieusement la paix et la sécurité internationales et depuis qu'il a réclamé un embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud. Vingt années se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale a exigé à l'unanimité la libération de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers politiques sud-africains, y voyant la condition *sine qua non* pour éviter un conflit, et qu'elle a demandé à la communauté internationale de venir en aide aux victimes de l'apartheid.

5. Toutefois, en dépit des nombreuses résolutions adoptées par les principaux organes des Nations Unies, on n'a pas renoncé à l'apartheid. Au contraire, force nous est bien de constater que le racisme a gagné du terrain, qu'on n'a pas progressé vers la liberté ou l'égalité, mais plutôt vers la tyrannie et la spoliation criminelle dont sont victimes des millions de Noirs. On n'est pas arrivé à la paix en Afrique du Sud, mais à une aggravation de la tension,

à une extension du conflit qui a dégénéré, dans toute l'Afrique australe, en une guerre non déclarée assortie d'actes perpétuels d'assassinat et de terrorisme auxquels se livre le régime de Pretoria au-delà des frontières de l'Afrique du Sud.

6. Le régime minoritaire raciste de l'Afrique du Sud non seulement a survécu, mais a aussi réussi à exécuter ses plans diaboliques. Il a déraciné 3 millions de personnes qu'il a chassées de leurs foyers et privé 8 millions d'Africains, qui sont les enfants de cette terre, de leurs droits de citoyens. Ce crime contre l'humanité est sans précédent, si ce n'est dans l'Allemagne nazie. Et pourtant, certaines grandes puissances qui prônent la démocratie et le respect des valeurs humaines persistent à faire obstacle à toute action internationale destinée à éliminer l'apartheid. Elles n'ont de cesse de trouver des prétextes pour faire gagner davantage de temps encore aux racistes d'Afrique du Sud.

7. Leur but est-il de permettre aux racistes de mettre complètement à exécution leur plan qui est de priver tous les Africains autochtones de leur droit à la terre de leurs ancêtres qu'ils ont reçue en naissant, d'établir un Etat raciste blanc sur le continent africain et ainsi de mettre le monde devant le fait accompli ?

8. Le régime raciste de l'Afrique du Sud a mis au point une énorme machine militaire, aidé en cela par des afflux constants de capitaux, de matériel et de techniques en provenance des pays occidentaux et d'Israël. On ne manque jamais de donner au régime raciste de l'Afrique du Sud le bénéfice du doute, et on lui permet de se soustraire à tous les embargos tout en utilisant ses arsenaux militaires non seulement contre le peuple de l'Afrique du Sud et de la Namibie mais aussi contre les Etats africains indépendants avec lesquels les principales puissances occidentales prétendent entretenir des relations amicales. C'est ainsi qu'on lui a permis d'acquérir le potentiel de fabriquer et de fournir des armes nucléaires et que certains pays, même à l'heure actuelle, continuent à collaborer avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire en dépit de tous nos appels. L'humanité est confrontée à la menace que présente le potentiel nucléaire d'un régime raciste qui n'a pas son égal lorsqu'il s'agit de faire fi de la vie humaine et de la paix.

9. Le problème de l'apartheid en Afrique du Sud ne saurait être simplement considéré comme une question de routine qui revient régulièrement parmi les nombreux points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et que l'on peut aisément régler en y consacrant un débat et quelques résolutions de plus, uniquement pour se trouver aux prises avec une nouvelle aggravation de la situation l'année suivante. A une époque où l'humanité est confrontée aux plus grands dangers, la situation en Afrique australe et celle qui existe au Moyen-Orient peuvent très bien être la poudrière dont l'explosion risquera de menacer l'existence même de l'humanité. Il n'est nullement besoin que j'insiste sur les similitudes existant entre les situations dans ces deux régions et sur l'axe qui lie les régimes d'Afrique du Sud et d'Israël. C'est la paix qui est en jeu et la question dépasse largement le cadre d'un pays, d'un peuple, d'une idéologie ou d'une confession.

*Reprise des débats de la 56^e séance.

10. L'ONU est la seule organisation qui, avec l'appui de tous ses Etats Membres, a le pouvoir, en vertu de sa Charte, d'éviter un conflit catastrophique. En fait, l'Organisation, juridiquement et moralement, est tenue d'agir, et d'agir maintenant.

11. Avant la prochaine réunion de l'Assemblée, un siècle se sera écoulé depuis l'occupation coloniale de la Namibie. Les actes inhumains et de génocide dont a fait l'objet le peuple namibien, son courage et son sacrifice dans la lutte pour la liberté sont une épopée de l'histoire humaine. Toutefois, certaines forces ont jugé bon d'empêcher le peuple namibien de parvenir à l'indépendance dans la subordonnance à des questions totalement étrangères pour servir ce qu'ils appellent leurs intérêts dans la guerre froide, notamment les exigences injustes auxquelles ils soumettent un Etat africain indépendant qui a été victime de l'agression sud-africaine et au sujet duquel le Conseil de sécurité a indiqué qu'il était en droit d'attendre des réparations de la part du régime de Pretoria.

12. Il faut donc offrir une rançon au régime de Pretoria pour le persuader de mettre fin à son occupation illégale de la Namibie, alors qu'il doit réparation au peuple namibien et à l'Angola. Pourtant, la révocation du mandat sur la Namibie a été appuyée en 1966 par cette même grande puissance qui, aujourd'hui, se fait le champion du prétendu couplage ou parallélisme.

13. Si l'on veut ainsi lier le sort de la Namibie à d'autres questions, nous nous demandons alors à quel couplage on aura recours pour la libération du peuple sud-africain lui-même de la tyrannie imposée par le régime raciste minoritaire illégitime qui a tué, mutilé et incarcéré tant d'enfants et qui a commis des crimes effroyables qui pèsent sur la conscience de l'humanité. En fait, dans certains milieux, nous constatons déjà que l'on s'éloigne de l'engagement pris à l'égard de l'élimination totale de l'*apartheid* en Afrique du Sud et que l'on essaie par tous les moyens de récompenser et de renforcer le régime de Pretoria en camouflant certaines absurdités de l'*apartheid* au nom d'un engagement constructif. Mais qu'est-ce qu'un engagement si ce n'est un prélude à une alliance, qu'il s'agisse d'affaires privées ou internationales ?

14. Depuis que la minorité blanche s'est vu octroyer le pouvoir en Afrique du Sud en 1910, l'histoire de l'Afrique du Sud a été caractérisée par un conflit croissant entre les dirigeants racistes et la majorité autochtone. Il y a 70 ans, la majorité africaine s'est vu retirer son droit à sa terre et les régimes minoritaires blancs successifs n'ont cessé d'essayer d'imposer et d'affermir un système dans lequel le peuple africain serait réduit à n'être qu'une bête de somme sur la terre de ses ancêtres.

15. Depuis que le parti national est arrivé au pouvoir en 1948, en épouvantant l'électorat blanc par la menace du péril noir, le régime de l'Afrique du Sud est passé à l'institutionnalisation du racisme et à l'application d'un vaste plan visant à spolier à tout jamais le peuple africain, à le dominer et à l'humilier. Le peuple noir d'Afrique du Sud et les hommes et les femmes de conscience de la communauté blanche ont à leur tour intensifié leur lutte pour parvenir à une société démocratique non raciale sous la bannière des principes de la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. La situation en Afrique du Sud, au cours des 30 dernières années durant lesquelles les Nations Unies ont examiné l'*apartheid*, ne peut être décrite que comme une guerre civile entre les oppresseurs et les opprimés. Si elle n'a pas débouché sur une exacerbation de la violence et des assassinats, ce n'est que parce que le peuple opprimé et son mouvement de libération nationale ont manifesté la plus grande retenue, prêts à souffrir et à se sacrifier plutôt que de tuer des êtres humains innocents. Ils l'ont fait parce

qu'ils sont inspirés par des normes civilisées, parce que ce qui les anime c'est l'idéal d'une société juste pour toute la population de leur terre, et parce qu'ils ont foi dans la communauté internationale dont ils espèrent qu'elle les aidera de manière efficace — et non pas parce qu'ils n'ont pas les moyens de tuer.

16. Ainsi, nous voyons, d'une part, le méprisable bilan du régime raciste — les massacres de Sharpeville et de Soweto, les mutilations et assassinats de milliers d'écopliers noirs, les crimes lâches et horribles de Maseru, Matola et Maputo et le génocide commis contre des centaines de réfugiés, hommes, femmes et enfants, en Angola —, et, d'autre part, le mouvement de libération nationale dont la résistance passive non violente a évité le sacrifice de vies humaines innocentes, même lorsqu'il a dû recourir à la lutte armée, qui est une inspiration pour le monde entier.

17. Alors que les Nations Unies et la plus grande partie de l'humanité ont solennellement proclamé leur soutien à la lutte légitime du peuple de l'Afrique du Sud, certaines forces puissantes dans le monde, qui professent de hautes valeurs morales, ont malheureusement aidé le régime raciste et ont fermé les yeux sur son mépris des normes. Toutefois, certains peuples n'ont même pas honte de répandre la propagande raciste selon laquelle les terroristes ce sont les membres de ce mouvement de libération nationale glorieux et non les assassins des enfants africains. Pour eux, c'est la lutte pour une démocratie non raciale et non pas la barbarie raciste qui est le terrorisme.

18. Je ne minimise pas la contribution des Nations Unies en faveur de la paix et de la justice en Afrique du Sud, mais elles n'ont pas réussi à persuader les collaborateurs de l'*apartheid* de se désister, et le moins qu'ils puissent faire à cet égard est de se dissocier de ce mal et de se retirer du conflit en Afrique du Sud. C'est pourquoi les Nations Unies n'ont pas réussi à éloigner la perspective d'un conflit violent et plus large. Elles ne réussiront que si elles identifient clairement les forces qui nourrissent le racisme et que si elles s'y opposent en affirmant leur autorité en vertu de la Charte.

19. Il y a d'abord les sociétés transnationales et les groupes d'intérêts qui accordent plus de valeur aux milliards de dollars qu'ils tirent chaque année de l'oppression raciste qu'à toute vie humaine. Ensuite, il y a les éléments racistes et des attitudes qui survivent encore dans le monde, même après l'holocauste de la guerre avec l'Allemagne nazie, qui a donné naissance aux Nations Unies. Et enfin, il y a ceux dont la perspective est déformée par la prétendue guerre froide — qui a semé la mort et la destruction dans tant de nations du tiers monde — et qui pensent que leurs intérêts stratégiques, leurs voies maritimes et leur approvisionnement en minéraux ne sauraient être mieux protégés que par des bandits racistes. C'est ainsi qu'ils ont essayé, après la seconde guerre mondiale, de faire entrer les néo-nazis d'Afrique du Sud dans leurs pactes coloniaux et autres alliances militaires et qu'ils ont jeté le discrédit sur le mouvement de libération nationale. Ils nourrissent toujours le dessein illicite d'organiser une alliance avec les racistes blancs d'Afrique du Sud.

20. L'Afrique espérait qu'après le massacre de Sharpeville, les condamnations du régime sud-africain par le Conseil de sécurité, la terminaison de l'Accord de Simonstown et l'embargo obligatoire sur les armes à destination de l'Afrique du Sud le danger d'une alliance occidentale avec les racistes de Pretoria était passé. Mais, à notre grande consternation, avec la réapparition de la guerre froide, le régime de Pretoria a réussi à rentrer dans les bonnes grâces de certaines puissances, y compris dans

celles du chef de file de l'alliance occidentale, dont il espère devenir le bastion sur le continent africain.

21. Du haut de cette tribune, je lance un appel sincère et angoissé au monde occidental, notamment aux Etats-Unis, pour qu'il se livre à un examen de conscience et qu'il évite de faire de ceux qui luttent pour la liberté en Afrique du Sud les victimes de la guerre froide. La lutte contre l'*apartheid* mérite de rallier les hommes de conscience du monde, sans égard pour leurs différences idéologiques ou d'autres considérations. Je lance un appel à l'Assemblée, au nom de l'Afrique qui sort de cinq siècles d'humiliations, au nom de toutes les religions, des principes de l'Organisation et des intérêts véritables du monde occidental, y compris de la minorité blanche en Afrique du Sud, pour qu'il soit mis fin à l'aide et aux encouragements apportés aux ennemis de l'Afrique.

22. A sa 56^e séance, il y a deux jours, l'Assemblée a examiné les graves implications de la nouvelle constitution promulguée par le Parlement raciste de l'Afrique du Sud. Cette constitution est l'un des documents les plus cyniques des annales de l'histoire; c'est un outrage au Dieu tout-puissant qu'elle invoque pour diviser ses enfants pour des raisons de race et pour soumettre la grande majorité à la servitude et à l'humiliation éternelles. C'est à juste titre que l'Assemblée générale a dénoncé ce crime contre Dieu et contre l'humanité. Mais je ne puis qu'exprimer ma consternation de voir que, même après que les architectes de cette constitution eurent proclamé leur volonté d'empêcher à jamais la majorité africaine de participer aux conseils suprêmes de leur pays, certains gouvernements ont prétendu que cette constitution monstrueuse pouvait ouvrir la voie à une évolution et à des changements pacifiques qui aboutiraient à la reconnaissance des droits sacrés du peuple africain.

23. Ni le régime raciste, ni ses parrains indulgents qui ont refusé les moyens pacifiques qu'offre la Charte des Nations Unies pour mettre fin au conflit en Afrique australe ne doivent pouvoir se draper du manteau de la paix. L'Afrique et le mouvement de libération nationale plaident depuis des décennies en faveur d'une action internationale pacifique pour écarter le conflit en Afrique du Sud et instaurer une société démocratique non raciale à laquelle participeraient toutes les populations du pays, y compris la population blanche dont les enfants sont aussi des enfants de Dieu. et des enfants adoptifs du continent africain.

24. Nous nous souvenons des nombreux martyrs de toutes origines raciales qui ont donné leur vie pour la paix et la justice, car il ne saurait y avoir de paix sans justice en Afrique du Sud. Je suis certain que le peuple sud-africain ne manquera pas de résister à cette constitution impie que le régime raciste cherche à lui imposer. Je suis sûr que les populations métisses et d'origine asiatique seront aux côtés du peuple africain et de tous les hommes et femmes de conscience, car elles ont été à l'avant-garde de la lutte contre le racisme en Afrique du Sud sous la direction du Mahatma Gandhi, de M. Abdur Rahman et d'autres éminents dirigeants.

25. Au début de ce siècle, lorsque le Mahatma Gandhi incitait la population sud-africaine à résister au mal par la non-violence, Léon Tolstoï, le grand philosophe russe, lui écrivit :

« Vos activités au Transvaal, qui nous semblent se dérouler au bout du monde, sont l'œuvre la plus essentielle, la plus importante de toutes celles accomplies dans le monde et à laquelle participeront indubitablement non seulement les nations chrétiennes mais toutes les nations du monde. »

26. C'est dans cet esprit que j'en appelle tout particulièrement aux nations chrétiennes de l'Occident pour qu'elles

aident le peuple opprimé d'Afrique du Sud qui porte sa croix depuis trop longtemps. Je leur demande d'apporter un soutien sincère au Programme d'action contre l'*apartheid* que le Comité spécial contre l'*apartheid* a soumis à l'Assemblée générale à sa présente session [A/38/539].

27. Le Comité spécial contre l'*apartheid*, que j'ai l'honneur et le privilège de présider depuis deux ans, a toujours reconnu que le problème de l'*apartheid* constitue une importante question morale et humaine et exhorté les gouvernements et les peuples à agir. Je rends hommage aux nombreux gouvernements qui ont consenti des sacrifices pour appuyer la cause de la liberté en Afrique du Sud. Je félicite les nombreux artistes, sportifs et autres qui ont refusé de se laisser tenter par les millions de dollars que leur offrait l'*apartheid* maléfique, au prix du sang africain. Le Comité spécial a redoublé d'efforts pour mobiliser artistes, écrivains, sportifs, ecclésiastiques et autres personnalités dans la campagne internationale contre l'*apartheid*. La semaine prochaine s'ouvrira à Paris une exposition d'œuvres artistiques originales, à laquelle ont participé 85 des plus grands artistes de notre temps, qui ont tenu à manifester leur intérêt pour le peuple opprimé d'Afrique du Sud et leur foi en une Afrique du Sud libre et démocratique. Je souhaite leur exprimer ma profonde gratitude.

28. Puisque je prononce aujourd'hui ma dernière déclaration à l'Assemblée générale en tant que Président du Comité spécial contre l'*apartheid*, qu'il me soit permis de rendre hommage à tous les membres du Comité spécial pour leur dévouement à la cause de la liberté en Afrique du Sud et pour leur fidélité aux principes des Nations Unies. Le Comité spécial s'est acquis le respect des gouvernements et de nombreuses organisations, ainsi que des millions d'opprimés en Afrique du Sud et des innombrables amis qu'ils comptent dans le monde, par ses efforts inlassables auxquels je suis fier d'avoir été associé.

29. Je dois aussi exprimer ma gratitude au Secrétaire général pour l'appui et les conseils qu'il n'a cessé de nous apporter ainsi que pour sa contribution à la cause de la paix et de la liberté en Afrique australe.

30. Je manquerais à mon devoir si je n'exprimais pas mon admiration pour le dévouement dont ont fait preuve le personnel du Centre contre l'*apartheid*, dirigé par M. Reddy, et les autres fonctionnaires des Nations Unies tant au Siège qu'ailleurs. Je suis persuadé que grâce à leur appui constant le Comité spécial continuera de symboliser l'attachement des Nations Unies à la population sud-africaine.

31. Je voudrais conclure en m'engageant à continuer d'apporter ma modeste contribution à la lutte contre le racisme et pour la paix en Afrique et dans le monde, sous les auspices de cette grande organisation.

32. Enfin, je voudrais réaffirmer devant les Nations Unies, organisation en laquelle mon pays, le Nigéria, a la plus grande confiance, ce que j'ai dit, il y a deux ans, lorsque j'y ai pris la parole pour la première fois car ce que j'ai dit alors me semble tout aussi important aujourd'hui, sinon plus : « Le monde ne saurait être régi par la force, par la crainte et par la puissance; en fin de compte seul l'esprit peut gouverner, seule l'intelligence peut vaincre. »

33. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : J'invite le Rapporteur du Comité spécial contre l'*apartheid* M. Gervais Charles, de Haïti, à présenter le rapport du Comité spécial.

34. M. G. CHARLES (Haïti) [Rapporteur du Comité spécial contre l'*apartheid*] : J'ai l'honneur de présenter le rapport annuel du Comité spécial contre l'*apartheid* [A/38/22], ainsi qu'un rapport spécial sur l'évolution

récente des relations entre Israël et l'Afrique du Sud [A/38/22/Add.1]. Ces rapports sont soumis à l'Assemblée générale selon le vœu de sa résolution 37/69, en date du 9 décembre 1982. Le rapport annuel comprend une récapitulation des travaux du Comité spécial, ses conclusions et recommandations, ainsi que l'examen de la situation en Afrique du Sud pendant l'année écoulée. Il contient également une liste de documents publiés pendant cette période par le Comité spécial. Quant au rapport sur les relations entre Israël et l'Afrique du Sud, il fait état de nouvelles preuves sur la collaboration entre ces deux Etats.

35. Le rapport annuel établit clairement la sérieuse situation prévalant actuellement en Afrique du Sud et qui ne s'est nullement améliorée pendant l'année écoulée. Le régime d'*apartheid* continue d'ignorer les aspirations légitimes des populations noires sud-africaines à l'avènement d'une société démocratique, non raciale, fondée sur la règle de la majorité et reconnaissant à tous le droit de participer pleinement à la vie nationale sans aucune considération de race, de couleur ou d'origine. Et, dans le but de maintenir le *statu quo*, le régime d'*apartheid* continue sa politique de répression contre les Noirs, qui, malgré les droits que leur confère la naissance sur la terre africaine, sont soumis à des interdits et à une effrayante discrimination en ce qui a trait à leur lieu de résidence, aux conditions d'emploi, au logement, à l'éducation et à d'autres services. Il n'y a donc de pire condition humaine que d'être Noir en Afrique du Sud.

36. Le système d'*apartheid* est unique. Il est tellement odieux et aberrant que le monde entier le condamne pour être contraire aux principes universels de civilisation. Face à cet état de fait, les Noirs sud-africains deviennent chaque jour plus unis et déterminés à vaincre les défis et la tragique situation qui leur sont imposés par le régime d'*apartheid*. Ils ne cessent de prouver leur volonté inébranlable de lutter à n'importe quel prix contre la politique raciste de Pretoria. Entre-temps, l'Afrique du Sud, au mépris le plus absolu de l'opinion publique internationale et des aspirations de la majorité noire, s'évertue de la façon la plus sauvage à faire échec à la résistance légitime des opprimés. Et, en juin dernier, trois combattants de la liberté ont été exécutés en dépit des cris de réprobation générale.

37. Non moins cynique est le programme de bantoustanisation qui vise à isoler et à grouper les Noirs dans des zones pauvres et dispersées, tout en les privant de leurs droits de citoyens. Le Comité spécial a déjà condamné cette entreprise machiavélique et condamne également avec la plus grande vigueur la nouvelle constitution récemment approuvée par des votants blancs sud-africains et qui reconnaîtrait une participation restreinte de certains groupes non blancs au gouvernement non représentatif de Pretoria, tout en excluant ceux des Noirs que la politique de bantoustanisation n'a pas déjà marginalisés.

38. Les Etats limitrophes de l'Afrique du Sud accordent leur appui aux aspirations et à la lutte des Noirs sud-africains pour la justice et l'égalité. Admirables de courage, ils soutiennent également la cause des Noirs de Namibie pour l'indépendance, ce qui leur a valu de subir des actes d'agression, de terrorisme, et des tentatives de déstabilisation de la part du Gouvernement d'Afrique du Sud, qui occupe encore une partie du territoire de l'Angola. Le Comité spécial condamne l'agression militaire contre les pays de la ligne de front en violation flagrante de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale, ainsi que les actes d'agression perpétrés contre la Namibie. Les attaques contre le Lesotho en décembre 1982 et le Mozambique en mai et octobre 1983 ont causé de nombreuses pertes en vies humaines, fait plusieurs

blessés et entraîné des dégâts matériels importants, sans compter plusieurs autres opérations terroristes menées hors de ses frontières par l'Afrique du Sud durant l'année écoulée. Non moins condamnables sont les pressions politiques et économiques exercées sur ces Etats pour les porter à signer des pactes de non-agression, ce qui aurait pour effet de les affaiblir et de les forcer à être complices du régime d'*apartheid*.

39. Dans son rapport annuel, le Comité spécial souligne à l'eau-forte le fait que l'Afrique du Sud serait dans l'impossibilité de mener de façon aussi audacieuse sa politique de répression et d'agression si elle ne bénéficiait de la protection de certains Etats appartenant principalement à l'hémisphère occidental, et dont le plus important est les Etats-Unis d'Amérique. Leur prétendue politique d'« engagement constructif » avec l'Afrique du Sud au cours de ces dernières années s'est traduite par un renforcement des liens officiels avec le régime d'*apartheid* et la continuation, voire l'augmentation, de l'assistance politique, militaire, nucléaire et autres, apportée de façon directe ou indirecte à l'Afrique du Sud. Cette politique ne représente, à la vérité, qu'un trompe-l'œil permettant de diminuer l'impact des relations de certains gouvernements, d'agences internationales, de sociétés commerciales étrangères et de particuliers avec le régime d'*apartheid*. Elle encourage ainsi la coopération d'un certain nombre d'Etats, comme Israël, dont la collusion avec le régime d'*apartheid* est établie à travers le rapport spécial présenté à l'Assemblée générale. Et il résulte de cette assistance matérielle et morale une opiniâtreté aveugle de la part du régime de Pretoria à persévérer dans sa politique criminelle.

40. Le Comité spécial, en exécution du mandat dont il a été investi par l'Assemblée générale, s'est engagé au cours de l'année dernière à promouvoir, organiser ou/et participer à de nombreuses conférences. Il a tenu également des consultations extensives avec des chefs de gouvernement et autres leaders. En accord avec les résolutions et décisions des Nations Unies, le Comité spécial a intensifié ses activités en vue d'isoler totalement le régime d'*apartheid*. Il a aussi redoublé d'efforts pour promouvoir toute l'assistance possible au peuple opprimé d'Afrique du Sud, à son mouvement de libération et aux Etats africains victimes de l'agression sud-africaine. Enfin, toujours fidèle au mandat de l'Assemblée générale, le Comité ne cesse de se livrer à une campagne de sensibilisation internationale en vue d'atteindre les objectifs précités.

41. Le Comité spécial estime qu'en raison de l'extrême gravité de la situation en Afrique australe la communauté internationale se doit de définir d'urgence une nouvelle stratégie pour une action concertée et décisive contre l'*apartheid*. Cette stratégie devrait comprendre comme éléments essentiels les recommandations contenues dans la partie du présent rapport annuel où figurent les conclusions et recommandations.

42. Les principales recommandations du Comité spécial sont les suivantes.

43. Premièrement, le Comité spécial estime que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité devraient avertir de façon sérieuse le régime d'*apartheid* des graves conséquences de sa politique, tout en l'exhortant à rechercher une solution pacifique conforme aux résolutions et décisions de l'Organisation des Nations Unies par le biais de négociations véritables avec les leaders du mouvement de libération nationale. Comme préalable à toute négociation, une amnistie inconditionnelle fortement appuyée par la communauté internationale doit être accordée à Nelson Mandela et à tous les autres prisonniers politiques, aux personnes frappées d'interdiction, aux exilés et aux

combattants armés, ainsi que l'abrogation des interdictions frappant les mouvements de libération nationale et autres organisations populaires. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité devraient en conséquence envisager des mesures urgentes pour que d'autres combattants de la liberté en captivité ne soient plus exécutés mais bénéficient, conformément aux accords pertinents de Genève, du statut de prisonnier de guerre.

44. Deuxièmement, le Comité spécial estime que la perte de crédibilité, dont certains, à cause de la question de l'*apartheid*, accusent les Nations Unies, est due principalement au refus de quelques Etats Membres d'appliquer les résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation. Il s'avère indispensable que l'Assemblée générale et d'autres organes des Nations Unies fassent le point sur l'application de leurs résolutions et décisions concernant l'*apartheid* et les actes d'agression perpétrés par le régime de Pretoria contre des Etats africains indépendants. Tout doit être mis en œuvre pour amener les Etats qui ne participent pas à l'action internationale contre l'*apartheid* à se conformer aux résolutions adoptées par l'Organisation en faveur de la lutte légitime de libération.

45. Troisièmement, le Comité spécial attache la plus haute importance à l'isolement total du régime de Pretoria. L'imposition de sanctions globales et obligatoires par le Conseil de sécurité contre l'Afrique du Sud constitue la seule voie pacifique efficace prévue par la Charte des Nations Unies pour amener ce pays à se plier aux résolutions et décisions de notre organisation. L'Assemblée générale doit jouer un rôle primordial dans la campagne pour l'adoption, par le Conseil de sécurité, de sanctions globales et obligatoires contre le régime d'*apartheid*. Les mesures indispensables incluent le renforcement de l'embargo sur les armes de façon à empêcher toute collaboration militaire ou nucléaire avec l'Afrique du Sud. Elles comprennent également un embargo obligatoire sur les livraisons de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud ainsi que la rupture par tous les Etats Membres des relations diplomatiques, économiques et de tout autre lien avec l'Afrique du Sud et ce, conformément au Chapitre VII de la Charte. En attendant l'adoption de telles sanctions par le Conseil de sécurité, les Etats Membres se doivent de prendre des mesures individuelles et collectives pour isoler totalement le régime d'*apartheid*, en prêtant une attention toute particulière aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives au boycottage de l'Afrique du Sud dans les domaines culturel et sportif, tout en se gardant de coopérer avec les sociétés transnationales, les institutions financières et autres qui ont des intérêts en Afrique du Sud.

46. Quatrièmement, le Comité spécial suggère à l'Assemblée de demander au Secrétaire général de donner pour instruction à tous les services du Secrétariat et à tous les bureaux de l'Organisation de s'engager résolument dans la campagne internationale contre l'*apartheid* en coopération avec le Comité spécial, tout en coupant tout lien avec les sociétés commerciales exerçant leurs activités en Afrique du Sud. Le Secrétaire général devrait aussi, sur demande de l'Assemblée, commencer de toute urgence des consultations avec le FMI et l'AIEA pour s'assurer de leur entière coopération en ce qui concerne l'application des résolutions de l'Assemblée générale contre l'*apartheid*. Il devrait de même rédiger, en collaboration avec les chefs des institutions des Nations Unies, des propositions concrètes en vue d'une action concertée contre l'*apartheid*.

47. Cinquièmement, compte tenu du fait que l'Afrique du Sud dénie à la majorité noire l'exercice de ses droits de citoyen et qu'elle vise à l'exclure de façon totale de toute participation à la vie parlementaire du pays par le

biais d'une prétendue réforme constitutionnelle, le Comité spécial soutient avec force que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité devraient réexaminer le statut juridique de l'Afrique du Sud ainsi que son appartenance à l'Organisation. Considérant en outre que ce pays refuse de contribuer au budget des Nations Unies, tous les privilèges dont il bénéficie au sein de l'Organisation devraient être immédiatement suspendus.

48. Sixièmement, il importe que l'Organisation des Nations Unies réaffirme le statut du mouvement de libération nationale comme le représentant authentique des aspirations du peuple d'Afrique du Sud et demande à tous les gouvernements et à toutes les organisations de le reconnaître comme tel.

49. Septièmement, le Comité spécial invite tous les Etats, organisations et particuliers engagés dans la lutte contre l'*apartheid* à accroître considérablement leur assistance morale, politique et matérielle au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à son mouvement de libération nationale, ainsi qu'aux Etats africains indépendants, victimes de l'agression du régime raciste.

50. Huitièmement, l'Assemblée générale se doit d'appuyer pleinement les efforts du Comité spécial visant à promouvoir une assistance accrue aux enfants et aux femmes sous le joug de l'*apartheid*. Il recommande qu'une importance toute spéciale soit accordée à l'étude de leur tragique situation dans l'ordre du jour de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme, qui doit se tenir à Nairobi en 1985. Il importe aussi qu'une place particulière soit réservée aux mesures contre l'*apartheid* dans le programme de l'Année internationale de la jeunesse.

51. Neuvièmement, tenant compte de la gravité de la situation en Afrique australe et de la nécessité d'y apporter une solution appropriée, le Comité spécial recommande à l'Assemblée générale d'adopter un nouveau programme d'action contre l'*apartheid*. Un tel projet, qui pourrait servir de guide aux gouvernements, aux institutions spécialisées, aux organisations non gouvernementales et aux particuliers, fait l'objet du document A/38/539.

52. Dixièmement, le Comité spécial recommande en outre à l'Assemblée d'approuver les déclarations émanant des conférences qu'il a organisées, parrainées ou favorisées en 1983, à savoir la Conférence internationale des syndicats sur les sanctions et autres mesures contre le régime d'*apartheid* en Afrique du Sud, qui s'est tenue à Genève les 10 et 11 juin 1983 [A/38/272], la Conférence internationale sur des sanctions contre l'*apartheid* dans les sports, qui a eu lieu à Londres du 27 au 29 juin 1983 [A/38/310], la Conférence internationale des organisations non gouvernementales sur l'action contre l'*apartheid* et le racisme, qui s'est tenue à Genève du 5 au 8 juillet 1983 [A/38/309], la Conférence internationale sur l'alliance entre l'Afrique du Sud et Israël, tenue à Vienne du 11 au 13 juillet 1983 [A/38/311] et la Conférence régionale pour une action contre l'*apartheid* en Amérique latine, qui s'est tenue à Caracas du 16 au 18 septembre 1983 [A/38/451].

53. Onzièmement, le Comité spécial recommande à l'Assemblée générale d'encourager les gouvernements à apporter toute l'assistance utile aux nombreuses organisations non gouvernementales et autres groupements engagés dans la lutte contre l'*apartheid* et de demander au Secrétaire général de formuler, en coopération avec l'UNESCO des propositions pour la mise en place d'un service d'information contre l'*apartheid*.

54. Les résolutions et décisions de l'Organisation des Nations Unies constituent le cadre le plus approprié pour

l'avènement d'une ère de justice et de liberté en Afrique australe. Les démarches entreprises en ce sens par l'Organisation répondent aux objectifs de la Charte des Nations Unies et contribuent à la réalisation de ses nobles idéaux.

55. Le Comité spécial, en soumettant son rapport annuel à l'Assemblée générale sur l'une des plus grandes tragédies que l'homme puisse imposer à l'homme, a essayé de présenter la situation à partir d'une approche critique et constructive inspirée essentiellement des aspirations légitimes du peuple opprimé de l'Afrique du Sud.

56. Enfin, le Comité spécial demande à l'Assemblée générale d'adopter son rapport annuel ainsi que son rapport spécial sur les relations entre Israël et l'Afrique du Sud et de prendre à sa présente session toutes mesures utiles découlant des recommandations soumises à son examen.

57. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la Barbade, Président du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports.

58. M. MAYCOCK (Barbade) [Président du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports] (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports, j'ai l'honneur de présenter le rapport, dont l'Assemblée générale est saisie [A/38/36 et Corr.1].

59. Les paragraphes 1 à 4 de ce rapport traitent du mandat du Comité spécial et des progrès réalisés depuis sa création. Dans sa résolution 32/105 M du 14 décembre 1977, l'Assemblée générale prie le Comité spécial de rédiger une convention internationale afin de renforcer la campagne contre l'*apartheid* dans les sports. Depuis lors, le Comité spécial a tenu toute une série de consultations et de négociations avec les Etats Membres en vue d'obtenir un accord international sur le projet de convention. Les résultats des efforts du Comité spécial sont exposés dans le projet révisé de convention internationale qui figure en annexe au rapport du Comité spécial.

60. Par sa résolution 37/69 G du 9 décembre 1982, l'Assemblée générale a prié le Comité spécial de poursuivre ses travaux afin de présenter dès que possible à l'Assemblée un projet de convention.

61. Les paragraphes 5 à 12 du rapport traitent plus précisément des travaux du Comité au cours de l'année.

62. Le Comité spécial, afin d'accélérer ses travaux en parvenant à un accord sur la question en suspens relative à l'article 10 du projet de convention, a décidé d'organiser une mission qui devait se rendre dans les Etats africains du 14 mai au 10 juin 1983. La délégation du Comité spécial a eu des consultations avec des personnalités gouvernementales officielles et des organisations sportives dans plusieurs Etats africains. La mission a été organisée après consultations avec le Bureau du Secrétaire exécutif de l'Organisation de l'unité africaine, à New York, et avec le Conseil supérieur pour le sport en Afrique.

63. Il y a eu accord total dans tous les pays visités pour convenir qu'il fallait terminer dès que possible la rédaction de la convention et reconnaître qu'elle devait être un instrument efficace dans la lutte contre l'*apartheid* dans les sports et susceptible de contribuer à l'isolement total du régime raciste d'Afrique du Sud dans le domaine sportif. Il y a eu unanimité sur le point de vue selon lequel l'action contre l'*apartheid* dans les sports devait comporter des mesures contre ceux qui collaborent avec l'Afrique du Sud au mépris des principes olympiques internationaux concernant la non-discrimination dans les sports et au mépris aussi des nombreuses résolutions de

l'Assemblée générale et des organisations internationales et régionales, tant gouvernementales que non gouvernementales.

64. Il a amplement démontré que l'Afrique — où, contre son gré, se sont implantés le système odieux de l'*apartheid*, l'agression continue et les plans de déstabilisation du régime raciste de l'Afrique du Sud — estime que les contacts sportifs avec l'Afrique du Sud ne feraient qu'encourager le régime intransigeant de Pretoria à poursuivre son agression contre les Noirs à l'intérieur même de l'Afrique du Sud ainsi que sa campagne de terrorisme contre les Etats africains indépendants et, en particulier, contre les Etats de première ligne. Alors que la délégation du Comité spécial était à Maputo, nous avons vu abattre un avion de reconnaissance sud-africain. C'est à ce sujet que les personnalités officielles du Mozambique ont expliqué à la délégation que le régime sud-africain représentait une menace permanente à la stabilité de ce pays.

65. Le Comité spécial a également participé à la Conférence internationale sur des sanctions contre l'*apartheid* dans les sports, qui s'est tenue à Londres du 27 au 29 juin 1983. Au cours de cette conférence, la délégation a tenu des consultations avec des représentants de gouvernements, d'organisations sportives et de mouvements anti-*apartheid* sur les voies et moyens qui permettraient de régler les divergences au sujet de l'article 10.

66. Au cours de ces consultations, la délégation du Comité spécial a discuté avec les représentants de gouvernements et d'organisations les commentaires et les suggestions que la délégation du Comité spécial avait reçus au cours de sa mission en Afrique. Je suis heureux de pouvoir dire que ces discussions ont été constructives. Nous semblons être maintenant sur le point d'aboutir à un accord sur le projet de convention.

67. A la suite de ces discussions et consultations, le Comité spécial a envisagé des amendements aux articles 4, 10, 12, 13 et 20 du projet de convention. Le paragraphe 10 du rapport contient des explications relatives à chacun des amendements proposés ayant pour but de renforcer le projet et de parvenir à un consensus sur son texte.

68. Pour la première fois au cours des trois dernières années, le Comité spécial s'est lui-même trouvé en mesure de discuter le « principe de la tierce partie », sans référence soit à l'article 10 A, soit à l'article 10 B, soit à quelque variante de l'une de ces possibilités.

69. L'amendement à l'article 10 figure au paragraphe 9 du rapport du Comité spécial; il résulte des discussions et consultations dont j'ai fait mention précédemment. Le libellé a pour but d'assurer que des mesures seront prises contre ceux qui violeraient le boycottage de l'*apartheid* dans les sports, tout en laissant une certaine souplesse dans l'imposition de sanctions. Cet amendement donne l'occasion de maintenir toute la rigueur des articles 10 A et 10 B, en évitant les faiblesses des deux.

70. En vertu de ce nouveau libellé, il sera nécessaire de renforcer le rôle de la Commission internationale contre l'*apartheid* dans les sports dans le sens des amendements proposés aux articles 12 et 13. On s'attend que la Commission aide à la mise en œuvre des dispositions de la Convention et contribue à l'isolement total du régime de l'*apartheid* dans les sports internationaux.

M. Bwakira (Burundi), vice-président, prend la présidence.

71. L'amendement à l'article 4 a pour but de répondre au souci de certains Etats qui craignaient que le projet, dans sa rédaction actuelle ne soulève certaines difficultés constitutionnelles.

72. L'amendement à l'article 20 a trait aux procédures à suivre pour réviser la Convention. Cet amendement est compatible avec les procédures de révision que l'on trouve dans de nombreuses conventions internationales multilatérales.

73. Les membres du Comité spécial avaient besoin de davantage de temps pour consulter leurs gouvernements et étudier les amendements proposés. J'espère que lorsque les amendements seront examinés l'année prochaine ils contribueront à l'élaboration rapide de la Convention. Je suis confiant que la Convention, une fois mise au point, sera adoptée de façon unanime par le Comité spécial.

74. C'est pour toutes ces raisons que le Comité spécial recommande le renouvellement de son mandat afin qu'il puisse poursuivre les consultations et les négociations dans le but de soumettre un projet de convention à l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session.

75. Le PRÉSIDENT : Je remercie le Président du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports.

76. M. HEPBURN (Bahamas) [interprétation de l'anglais] : Je voudrais tout d'abord remercier le Président du Comité spécial contre l'*apartheid* pour son exposé très clair et pertinent, comme d'habitude, sur la question de l'*apartheid*. Ma délégation, tout en l'assurant que les Bahamas continueront de mettre en œuvre les excellentes recommandations qu'il a présentées, lui souhaite plein succès dans ses activités futures.

77. Nous remercions également le Rapporteur du Comité spécial qui nous a présenté son rapport très utile et nous exprimons notre sincère reconnaissance au Président du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports. Nous le remercions de son exposé.

78. Dans son intervention à la présente session de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères du Commonwealth des Bahamas a rappelé ce qu'il avait dit à la trente-sixième session :

« Rien dans l'histoire moderne n'a insulté autant la dignité de tant de gens dans le monde que la politique raciale du Gouvernement sud-africain... Pour le Gouvernement de l'Afrique du Sud, qui est d'une perversité endurcie, l'*apartheid* est une religion, l'âme de sa nation, qui lui donne sa force, la psychologie du peuple, qui lui donne son courage, et une culture qui donne un sens à son existence. » [19^e séance, par. 82.]

79. C'est un fait que l'Afrique du Sud reste unique dans sa politique d'*apartheid*. Son système de ségrégation raciale et de discrimination légalisée et institutionnalisée a pour but de maintenir la majorité noire à l'écart du courant de la vie politique, économique, sociale et culturelle du pays et de concentrer et de perpétuer le pouvoir et l'influence entre les mains de la minorité blanche.

80. Depuis plusieurs décennies, l'attention pressante de la communauté internationale est tournée vers le problème de l'*apartheid*. Elle reconnaît de façon universelle que l'*apartheid* représente une violation de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres instruments des droits de l'homme. La communauté internationale a reconnu que l'*apartheid* est un crime contre l'humanité et une menace à la paix et à la sécurité internationales. Elle a également élevé sa voix pour se déclarer solidaire des aspirations de la majorité noire de l'Afrique du Sud à l'égalité raciale et à la justice sociale.

81. L'expérience passée montre clairement qu'il ne suffit pas que la communauté internationale reconnaisse les

dangers inhérents à la paix mondiale ou le déni fondamental des droits de l'homme et des libertés fondamentales que représente le système d'*apartheid*. Il appartient plutôt aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de prendre des mesures appropriées, tant de façon individuelle que collective, pour forcer l'Afrique du Sud à renoncer à sa politique d'*apartheid* non pas dans quelque temps mais en priorité car il n'y a pas d'autre solution au problème de l'*apartheid*, ni de solution partielle.

82. Il fait peu de doute que l'opinion publique internationale et les pressions qui s'exercent à l'extérieur de l'Afrique du Sud, jointes aux protestations incessantes de la majorité noire de l'intérieur, ont forcé l'Afrique du Sud à réviser sa politique d'*apartheid*. Néanmoins, les tentatives récentes d'ajuster ses politiques racistes confirment l'observation faite par le Ministre des affaires étrangères des Bahamas dans son allocution récente à l'Assemblée générale :

« Ce qui est plus important encore, c'est qu'il faudra détruire l'illusion que l'on veut nous donner que l'Afrique du Sud est gouvernée par des gens normaux, capables de raison et d'intelligence et que, en temps voulu, ils comprendront où est leur intérêt véritable et seront amenés à changer, car les choses ne se passeront jamais ainsi. » [Ibid.]

83. Il est évident que l'Afrique du Sud n'est pas parvenue à la conclusion que ce qu'il conviendrait de faire serait de renoncer volontairement à sa politique d'*apartheid*. Au lieu de cela, l'Afrique du Sud a cherché à ajuster plutôt qu'à modifier la politique d'*apartheid*, de façon à assurer que les piliers sur lesquels l'*apartheid* est construit restent intacts.

84. Les bantoustans, ou la création de homelands, ne représentent qu'un ajustement et non un changement de la politique d'*apartheid*, étant donné que le régime réserve 87 p. 100 de toutes les terres à la majorité blanche. Les modifications constitutionnelles proposées, plutôt que de signifier un changement, ne sont qu'un simple ajustement de la politique d'*apartheid* puisque non contentes de diviser elles laissent le pouvoir constitutionnel uniquement entre les mains de la minorité blanche. Il y a eu peu ou pas de changement dans le statut de la majorité noire et la communauté internationale n'a été informée de l'abrogation d'aucune disposition juridique discriminatoire odieuse.

85. A cet égard, le vote positif des Bahamas sur le projet de résolution A/38/L.15 et Add.1, qui a été adopté par l'Assemblée générale le 15 novembre 1983, est une expression de plus du mécontentement de ma délégation quant à cette dernière tentative constitutionnelle du régime de Pretoria qui a pour but de tromper la communauté internationale et de lui faire croire que des changements fondamentaux en vue du démantèlement de l'horrible système sont en cours. Au contraire, cette dernière tentative ne fait que mettre en évidence le profond mépris qu'éprouve le régime raciste non seulement pour l'intégrité de la majorité noire en Afrique du Sud mais également pour l'opinion de la communauté internationale tout entière. En fait, l'appui écrasant des Etats Membres au projet de résolution A/38/L.15 et Add.1 a montré clairement que ces petits changements ne peuvent être acceptés comme étant des mesures constructives vers l'élimination du mal qu'est l'*apartheid*.

86. Les Bahamas estiment que la communauté internationale, tout en réprochant les tentatives de l'Afrique du Sud d'ajuster sa politique raciste, devrait également être encouragée par ces efforts qui peuvent être interprétés comme l'indication certaine que l'effet de la condamnation et des pressions internationales ainsi que de

l'isolement commence à se faire sentir, même de façon légère, en Afrique du Sud.

87. Une autre des tactiques du régime pour chercher à devenir crédible et à dissuader l'opinion publique mondiale consiste en d'importants investissements, l'achat d'influence et la propagande dans de nombreux pays industrialisés ainsi que la sollicitation des services de sportifs et d'artistes du tiers monde.

88. En conséquence, il est de plus en plus impérieux que la communauté internationale s'efforce de contrer ces tactiques et ces manœuvres en continuant de dénoncer publiquement à tous les niveaux les maux de la politique d'*apartheid*, en faisant porter d'urgence son attention sur la rédaction d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports et en fournissant des contributions morales et matérielles à la lutte internationale contre l'*apartheid*.

89. Il est regrettable que les efforts des Nations Unies contre l'*apartheid* se réduisent trop souvent à un affrontement plutôt qu'à une coopération. Dans de nombreux cas, leurs travaux ont été entravés par des pays à l'attitude ambivalente ou qui se sont rendus coupables de duplicité en préconisant des solutions pacifiques. Certains ne pensent pas que le retrait de l'appui économique, militaire ou autre est un moyen de réaliser cet objectif. Cependant, il est évident que les principes internationaux ne peuvent pas être abandonnés en faveur d'intérêts égoïstes si l'on veut aller de l'avant.

90. A cet égard, je me vois dans l'obligation de citer, une fois de plus, un extrait de l'allocution prononcée récemment à l'Assemblée générale par mon ministre des affaires étrangères :

« La religion et la philosophie du Gouvernement sud-africain peuvent survivre uniquement parce que celui-ci a de nombreux amis en dehors de l'Afrique du Sud qui l'aident et l'appuient. La guerre contre l'*apartheid* doit donc être intensifiée en dehors de l'Afrique du Sud contre ces gens qui, capables de raison et d'intelligence, devraient savoir où se trouvent leurs propres intérêts. »
[Ibid.]

91. Nos efforts dans ce domaine ont également été entravés par l'attitude ambivalente de certains pays quant à savoir si leur appui à la lutte contre l'*apartheid* est motivé politiquement. Si la communauté internationale partage véritablement les aspirations de la majorité noire de l'Afrique du Sud à la démocratie, à l'égalité et à la liberté et rejette la politique d'*apartheid*, elle devrait mener une guerre collective contre l'Afrique du Sud, telle qu'elle est représentée par l'actuel gouvernement.

92. Dans son engagement envers cette lutte, le Gouvernement des Bahamas condamne et rejette de façon constante la politique d'*apartheid*. C'est ainsi, par exemple, qu'il n'a jamais eu et ne saurait jamais envisager l'établissement de relations diplomatiques ou autres avec le Gouvernement sud-africain. Au mois de mai dernier, le Parlement bahamien a adopté à l'unanimité une résolution contre l'*apartheid* dans les sports. Notre position est claire. Les responsables dans le domaine des sports ont été prévenus. Le Gouvernement et le peuple du Commonwealth des Bahamas ne toléreront aucune relation en matière de sports avec le régime raciste. Les Bahamas ont pris aussi d'autres mesures concrètes pour se dissocier de tous les événements sportifs auxquels participerait l'Afrique du Sud.

93. En outre, les Bahamas continuent de fournir un appui moral et matériel à la lutte contre l'*apartheid*. Nous sommes convaincus qu'un appui universel et l'application de sanctions obligatoires et totales contre l'Afrique du Sud représentent un moyen souhaitable pour parvenir à une solution urgente et pacifique.

94. L'objectif de l'Organisation des Nations Unies dans sa lutte contre l'*apartheid* est clair : il s'agit de mettre un terme à la politique raciste du Gouvernement sud-africain et d'aligner cette politique sur la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les nombreux instruments relatifs aux droits de l'homme. Cette tâche exige non seulement que nous respections les mesures actuellement en vigueur telles que l'embargo obligatoire sur les armes imposé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 418 (1977). Nous devons en outre mettre en œuvre des moyens innovateurs pour concurrencer les efforts de l'Afrique du Sud en vue de rompre son isolement tout en maintenant le *statu quo*. L'arme la plus efficace dans cette lutte est la coopération internationale.

95. M. PHILIP (Inde) [interprétation de l'anglais] : En tant que représentant de l'Inde, je considère que c'est pour moi un grand honneur que de prendre la parole devant l'Assemblée générale sur la politique d'*apartheid* du Gouvernement de l'Afrique du Sud. Le soutien de mon pays à la lutte contre le racisme et contre toutes les formes de domination est bien connu du monde entier.

96. L'*apartheid* est un crime contre l'humanité et une menace contre la paix et la sécurité internationales. La communauté internationale doit prendre des mesures positives pour mettre fin à ce système barbare. Le régime raciste d'Afrique du Sud n'a cessé de promulguer des lois draconiennes, d'intensifier la répression et de priver de ses droits la population majoritaire noire. Chaque jour, nous apprenons qu'ont été commis de nouveaux actes de barbarie et de brutalité, que se sont accrus les assassinats et la répression, comme les meurtres commis récemment dans le bantoustan du Ciskei, qui s'est vu prétendument octroyer l'indépendance en 1981, ce que les Nations Unies et tous les Etats Membres ont condamné. L'emprisonnement et la détention de dirigeants comme Nelson Mandela et d'autres dirigeants syndicalistes et activistes se poursuivent tout comme les tortures, les brutalités et les morts en détention deviennent chose commune. Nos sentiments de sympathie vont notamment aux familles de Chelle Mogoerane, de Jerry Mosololi et de Marcus Motaung, trois vaillants combattants de la liberté qui ont été exécutés il y a quelques mois à peine.

97. La politique brutale du régime raciste de Pretoria visant à créer les prétendus bantoustans en vertu du *Bantu Homeland Citizens Act*, de 1970, a de plus privé la majorité africaine de ses droits inaliénables et de ses droits de citoyens. Des millions de personnes ont ainsi été déracinées au prix d'énormes souffrances et difficultés.

98. Les prétendues propositions constitutionnelles du régime raciste sud-africain constituent une insulte à la conscience de l'humanité et un outrage au peuple opprimé d'Afrique du Sud et sont contraires aux principes et aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Le référendum organisé récemment sur les prétendues propositions constitutionnelles, tout comme le référendum sur la république de 1961 sont une insulte aux normes démocratiques. Le référendum raciste limité aux électeurs blancs ne saurait être considéré comme légitime. La majorité des deux tiers dont parle le régime raciste en fait représente les deux tiers de 15 p. 100 de la population. L'objectif de ces prétendues propositions constitutionnelles est essentiellement d'enraciner et de renforcer la base raciste du gouvernement. En appliquant le principe « diviser pour régner », on essaie de diviser la population en fonction de la race. C'est une manœuvre qui vise à priver la majorité africaine de ses droits de citoyen. Ces prétendues propositions ont ainsi ajouté une nouvelle dimension à une situation déjà explosive. En fait, elles constituent un élément propice à un conflit. Les

populations métisses et d'origine indienne, en vertu de ces nouvelles propositions, pourront être recrutées dans les forces des armées racistes et pourront être utilisées par le gouvernement raciste contre leurs frères noirs.

99. Il est réconfortant de noter que ces prétendues propositions ont suscité l'opposition non seulement des Africains mais aussi de tous les Métis et des personnes d'origine indienne. Depuis plusieurs dizaines d'années, les populations dites métissées et d'origine indienne ont lutté côte à côte avec leurs frères africains dans leur combat commun contre l'*apartheid*. L'opposition aux nouvelles propositions a été un élément unificateur de plus entre les Africains, les populations dites métissées et d'origine indienne. Le fait que le régime d'*apartheid* ait jugé bon d'interdire les réunions organisées contre ces propositions montre à l'évidence la vive réaction suscitée par ces propositions.

100. La septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983,

« a pris note avec indignation de l'introduction par le régime sud-africain de prétendues réformes constitutionnelles et a condamné sans réserve cette action comme une nouvelle manœuvre visant à diviser les peuples opprimés d'Afrique du Sud et à consolider et perpétuer l'*apartheid* et le pouvoir de la minorité blanche. Tout en félicitant celles des populations dites métissées et d'origine indienne qui ont rejeté catégoriquement les réformes constitutionnelles, elle a mis en garde les éléments non représentatifs du parti travailliste et du *South African Indian Council* contre la tentation de participer à ces arrangements constitutionnels fantoches. » [A/38/132, annexe, sect. I, par. 55.]

101. Si l'Inde a soutenu le valeureux peuple de l'Afrique du Sud, c'est parce qu'elle a fait elle aussi l'expérience de la domination et de l'exploitation coloniales. Point n'est besoin de rappeler le fait historique que le Père de la nation indienne, Mahatma Gandhi, sous la direction dynamique duquel le peuple de l'Inde a accédé à l'indépendance, a brandi pour la première fois la bannière de la révolte contre l'injustice et l'oppression, non pas en Inde, mais en Afrique du Sud, où il a expérimenté et perfectionné l'arme de la désobéissance des masses qu'il a ensuite si efficacement utilisée contre les gouvernants britanniques en Inde. L'héritier politique du Mahatma Gandhi, Jawaharlal Nehru, a décrit le système honni de l'*apartheid* comme étant la « plus grande immoralité internationale pour une nation ». Les Nations Unies ont commencé l'examen du racisme en Afrique du Sud à la demande du Gouvernement indien qui, au même moment, décidait d'imposer des sanctions intégrales contre l'Afrique du Sud.

102. Le Premier Ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi, a demandé à maintes reprises aux puissances occidentales qui appuient le régime de Pretoria de renoncer à leur soutien et de se conformer aux dispositions de la Charte des Nations Unies relatives au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, sans aucune distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

103. N'est-il pas ironique qu'à notre époque certaines puissances prospères et industrialisées, qui proclament leur engagement à la cause des droits de l'homme, à l'égalité et à la justice dans d'autres parties du monde, n'en continuent pas moins de collaborer avec le régime raciste de l'Afrique du Sud dans divers domaines, lui donnant ainsi un nouveau sursis tout en augmentant son pouvoir. Pareille collaboration encourage les dirigeants racistes de l'Afrique du Sud à fouler aux pieds les droits de l'homme et la dignité de la vaste majorité de la population de ce pays et c'est dans cette collaboration qu'ils

puisent l'audace de bafouer les nombreuses résolutions adoptées par les Nations Unies en la matière.

104. Encouragé par ses amis occidentaux, le régime raciste non seulement poursuit l'oppression sauvage de sa propre population mais il intensifie ses actes de subversion et d'agression à l'étranger. L'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud continue. L'agression contre l'Angola est devenue de mise alors qu'on s'efforce jour après jour de déstabiliser d'autres Etats souverains comme le Mozambique, le Zimbabwe et le Lesotho.

105. Cette collusion du régime raciste et de certains pays occidentaux et d'Israël explique pourquoi il n'a pas été possible d'isoler l'Afrique du Sud, ce qui serait économiquement désastreux pour le régime. Tous les pays prétendent réprouver la politique d'*apartheid*. Comment se fait-il, dès lors, que le Conseil de sécurité, du fait de l'attitude adoptée par une poignée de pays occidentaux, se voit dans l'incapacité d'imposer des sanctions globales contre le régime raciste ? Comment expliquer que l'Afrique du Sud continue d'être approvisionnée en armements et en techniques militaires en dépit de l'embargo contre les armes à destination de ce pays ? Où l'Afrique du Sud a-t-elle obtenu son potentiel pour fabriquer des armes nucléaires ? Pourquoi le FMI fait-il la sourde oreille aux appels de la grande majorité des nations, lancés ici même, et consent-il des crédits à l'Afrique du Sud qui se montent à des milliards de dollars ? Les réponses à ces questions, nous les connaissons tous. Le gouvernement minoritaire raciste de l'Afrique du Sud et tous ceux qui l'appuient feraient bien de réfléchir à ces paroles prononcées par le Premier Ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi :

« Une lutte pour la liberté peut être réprimée. On peut tuer, emprisonner et humilier ses soldats, mais on ne peut pas faire disparaître complètement l'idée de la liberté. Une étincelle subsistera qui, un jour, quelque part, deviendra un brasier qui éclairera la voie, illuminera les cœurs et finalement conduira au succès. Ce n'est ni la couleur, ni la caste, ni le sexe qui fait qu'un être est supérieur ou inférieur. Quelles que soient les lois dont l'Afrique du Sud se dote, le passé ne saurait être renié, pas plus que l'on ne saurait arrêter la marche inexorable de l'histoire. »

Je voudrais inviter les nations occidentales intéressées à renoncer à appuyer le régime raciste pour qu'il soit mis fin à cette folie qu'est l'*apartheid* et prévenir les conséquences catastrophiques qui ne manqueront pas d'en découler si on laisse la situation dégénérer. A maintes reprises par le passé, les dirigeants de certaines de ces nations ont su faire preuve de sagesse et de clairvoyance quand l'heure était grave. J'en appelle à toutes ces nations pour que, fidèles à leur foi dans la justice humaine, elles agissent dans l'intérêt de l'humanité.

106. Lorsqu'il a été condamné à la prison à vie, en juin 1964, Nelson Mandela a dit qu'il chérissait l'idéal de la démocratie et de la société libre. Il a ajouté : « C'est un idéal pour lequel je souhaite vivre et que j'espère réaliser. Mais, s'il le faut, c'est aussi un idéal pour lequel je suis prêt à mourir. »

107. N'ayant d'autre choix et exerçant son droit de légitime défense contre le régime de Pretoria, le peuple de l'Afrique du Sud intensifie sa lutte armée qui, sans doute, ira en s'exacerbant étant donné la situation.

108. Le Comité spécial contre l'*apartheid* a fait un excellent travail sous la conduite dynamique de M. Maitama-Sule. Par ailleurs, nous tenons à dire officiellement combien nous nous félicitons du travail accompli par le Centre contre l'*apartheid*, et en particulier par M. Reddy, sous-secrétaire général du Centre.

109. Il convient de noter les efforts déployés par la communauté internationale. Les sanctions décidées contre le régime raciste en Afrique du Sud doivent être appliquées par tous les membres de la communauté internationale. Et, pour leur part, les Etats de première ligne ont notre plein appui moral et matériel. Mais l'heure est venue de lutter de l'intérieur contre ce cancer. Quelle que soit l'aide extérieure, elle ne saurait soutenir un gouvernement minoritaire illégal et détestable une fois la conscience de l'humanité alertée. Aucun gouvernement, aucune puissance sur la terre ne peut résister au mouvement de tout un peuple.

110. Le mouvement de libération en Afrique du Sud doit avoir toute l'aide morale et matérielle dont il a besoin. La flamme de la liberté doit illuminer chaque cœur, la notion de nation doit s'imprimer dans chaque esprit et le désir pour un gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple, doit absolument animer les masses pour faire déferler une vague qui lavera l'humanité de cette souillure et pansera les blessures de sa conscience.

111. Pour conclure, j'aimerais rappeler les paroles prononcées par le Premier Ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi, dans le cadre de son discours de clôture de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie à New Delhi : « Nés avec une vocation universelle, nous ne saurions restreindre à nous seuls le champ de notre action. Humains, rien de ce qui est humain ne nous est étranger. » [Ibid., annexe, appendice III.]

112. M. MANOLATOS (Grèce) [interprétation de l'anglais] : J'ai demandé la parole pour faire, au nom de la Communauté européenne et de ses 10 Etats membres, une déclaration concernant la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain.

113. Les Dix ont, encore et encore, condamné le racisme, la discrimination raciale et l'abominable système de discrimination raciale institutionnalisée qui est connu sous le nom d'*apartheid*. Cette position leur est dictée par la foi qu'ils ont en l'égalité et en la dignité de chaque être humain, quelle que soit sa race ou sa couleur. Les Dix déplorent vivement la grave injustice que le Gouvernement de l'Afrique du Sud fait subir à la majorité de ses citoyens, auxquels il refuse leurs droits politiques élémentaires et toute participation au gouvernement de leur pays. Les Dix voient avec inquiétude arriver le moment où un changement pacifique ne sera plus possible en Afrique du Sud. La multiplication des procès politiques, le nombre croissant de pendaisons et de décès de prisonniers politiques pendant leur détention témoignent de la répression systématique et impitoyable imposée à ceux qui tentent désespérément de mettre fin à la domination économique et politique de la minorité blanche au pouvoir.

114. Les Dix lancent une fois de plus un appel au Gouvernement sud-africain pour qu'il libère immédiatement et sans condition tous ceux qui sont en prison en raison de leurs convictions politiques, comme Nelson Mandela, nombre d'entre eux étant détenus depuis plus de 20 ans. Ils insistent auprès du Gouvernement sud-africain pour qu'il s'engage dans un dialogue politique constructif et véritablement ouvert avec tous les Sud-Africains pour débattre de toutes les questions sociales, économiques et politiques afin d'essayer de combler le fossé qui sépare la société en Afrique du Sud.

115. Les 10 membres de la Communauté européenne ont condamné à maintes reprises la politique de création des bantoustans par l'Afrique du Sud comme partie intégrante de son grand plan d'*apartheid* ayant pour but ultime de priver les Sud-Africains noirs de leur citoyenneté

sud-africaine. Les Dix ont toujours refusé de reconnaître ces bantoustans. Cette politique du Gouvernement sud-africain a aliéné la grande majorité de ses propres citoyens et en a fait des étrangers dans leur propre pays. Ainsi, les Sud-Africains noirs qui ont grandement contribué au développement de l'Afrique du Sud par leur travail et leur talent sont devenus marginaux dans leur propre pays.

116. Les Dix continuent d'estimer que des changements fondamentaux en Afrique du Sud sont nécessaires et inévitables. De simples modifications du système d'*apartheid* ne suffiront pas pour cela. Les Dix cherchent à parvenir à des arrangements constitutionnels acceptables pour l'ensemble du peuple sud-africain. L'*apartheid* doit être éliminé et céder la place à une société fondée sur une démocratie véritablement représentative. La communauté internationale doit concentrer tous ses efforts sur cet objectif. Il est nécessaire à cette fin que les voies de communication avec l'Afrique du Sud restent ouvertes.

117. Les Dix continueront d'exercer des pressions pour promouvoir le changement pacifique en Afrique du Sud. Comme dans le passé, ils feront peser collectivement tout le poids de leur influence sur le Gouvernement sud-africain pour aider à mettre un terme à un système aussi inhumain et instaurer une société dans laquelle chacun, sans aucune exception, jouira de l'égalité, de la liberté et de la justice. Pour leur part, les Nations Unies ont un rôle important à jouer dans les efforts déployés pour éliminer l'*apartheid*. Les Dix sont toujours prêts à les aider dans ce sens. De plus, ils restent attachés au strict respect de l'embargo sur la livraison d'armes à l'Afrique du Sud imposé en vertu de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité.

118. Les Dix condamnent vivement tout recours à la violence dans la région de l'Afrique australe. La souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les Etats de cette région doivent être respectées. La Communauté européenne et ses dix Etats membres continuent d'apporter leur contribution aux nombreuses organisations des Nations Unies qui aident les victimes de l'*apartheid*, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afrique du Sud. Ils réitérent leur engagement à l'égard des efforts des Etats voisins de l'Afrique du Sud tendant à renforcer la coordination régionale et l'autosuffisance dans le domaine économique, comme ceci a été le cas par exemple, à la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe. Les Dix estiment également que les organisations non gouvernementales, y compris les églises, les syndicats et autres groupes qui ont des contacts étroits avec les Sud-Africains qui souffrent sous le régime d'*apartheid* doivent être encouragés. Leurs efforts ont été particulièrement utiles pour accroître la prise de conscience du public quant à l'horrible nature de l'*apartheid*. Dans le domaine des sports, les Dix restent attachés à l'idéal olympique de non-discrimination. Ils dénoncent toutes formes d'*apartheid* telles que celles qui se manifestent dans les sports et continueront de décourager vivement toute manifestation sportive qui aurait pour effet de perpétuer la discrimination raciale. Quant aux formes particulières de discrimination à l'égard des travailleurs noirs en Afrique du Sud, les membres de la Communauté européenne ont adopté en 1977 un code de conduite pour les filiales de compagnies qui travaillent en Afrique du Sud. Les Dix continueront de recommander à ces compagnies de respecter les normes établies par ce code.

119. Les Dix sont convaincus que des changements s'imposent en Afrique du Sud. Ils souhaitent vivement que ces changements se produisent de façon pacifique plutôt que par la violence. Par conséquent, les Dix continueront de faire peser collectivement leur influence sur l'Afrique du Sud afin de mettre un terme au système

intolérable d'*apartheid* et d'instaurer une société fondée sur la liberté, l'égalité et la justice pour tous les citoyens.

120. M. FISCHER (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : A plusieurs reprises l'Autriche a indiqué qu'elle s'engageait fermement à unir ses efforts à ceux de la communauté internationale pour éliminer le racisme et la discrimination raciale, notamment la pratique détestable de l'*apartheid* qui constitue un déni systématique et constant de l'égalité et de la dignité des êtres humains. L'Autriche est fermement convaincue que le respect des droits de l'homme et le maintien de la paix sont interdépendants et indissociables. Là où les droits de l'homme sont constamment violés, la paix ne saurait régner. Cela est particulièrement manifeste en ce qui concerne les violations systématiques et institutionnalisées des droits de l'homme telles que le système de l'*apartheid* les pratique en Afrique du Sud.

121. Le débat annuel de l'Assemblée générale sur la politique de l'*apartheid* est centré sur deux questions différentes bien qu'elles soient connexes. Tout d'abord, il nous faut considérer la politique d'*apartheid* comme étant la forme la plus inhumaine de négation institutionnalisée des droits fondamentaux de l'homme utilisée par un gouvernement qui, dans d'autres domaines, prétend respecter les idées de démocratie et de société pluraliste. Bien que la discussion de la question en Afrique du Sud l'ait obligée à apporter quelques rectifications, la notion de base du système d'*apartheid* sur laquelle est fondée la domination précaire d'une minorité n'a pas été modifiée.

122. A la suite de la seconde guerre mondiale, la communauté internationale a assumé la responsabilité particulière de lutter contre toute théorie de domination raciale fondée sur l'idée erronée que le racisme pouvait servir de principe pour organiser une société. Par conséquent, les Nations Unies, qui sont nées de ce nouvel esprit de liberté, doivent recourir à tous les moyens appropriés prévus dans la Charte des Nations Unies pour parvenir à une évolution pacifique en Afrique du Sud et instaurer une société libre où chacun jouisse de droits égaux.

123. Ensuite, il ne suffit pas de considérer la question de l'*apartheid* comme étant seulement un cas très spécial et particulièrement grave de violation des droits de l'homme. Nous devons également réfléchir aux conséquences et incidences de cette politique d'*apartheid* sur toute la région de l'Afrique australe. Elle en a en effet gravement compromis les efforts déployés par la communauté internationale pour aboutir à un règlement pacifique et négocié de la question de la Namibie, objectif auquel nous sommes tous attachés. Les raids militaires en Angola et dans d'autres Etats de la région ont un effet catastrophique sur les efforts déployés par ces pays pour favoriser leur développement économique et social et déstabilisent gravement toute la région. Plus récemment, l'Afrique du Sud a entamé un blocus contre le Lesotho, faisant pression sur cette petite nation incapable de se défendre, afin d'obtenir l'expulsion ou l'extradition de réfugiés sud-africains. Ces actes constituent une violation flagrante du droit international.

124. La politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain est la cause profonde de la situation critique qui règne en Afrique australe. Seule une transformation radicale de l'Afrique du Sud en une société libre, démocratique et multiraciale instaurera une véritable stabilité en Afrique australe. Ce processus doit être entamé sans plus tarder, et nous espérons qu'il aboutira à une issue pacifique.

125. Bien que la communauté internationale soit unanime sur toutes les questions fondamentales de ce débat, les efforts de persuasion et tous les arguments avancés

n'ont pas jusqu'à présent réussi à amener cette évolution pacifique en Afrique du Sud. L'Afrique du Sud semble persuadée qu'aucune mesure ne sera prise. L'Afrique du Sud devra cependant reconnaître que la stabilité dans l'ensemble de la région et l'avenir des générations futures se révéleront finalement les questions les plus importantes. Il est indéniable que la communauté internationale devra envisager l'adoption de nouvelles mesures conformément à la Charte des Nations Unies afin d'amener le changement qui s'impose depuis longtemps dans la politique sud-africaine. La deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, qui s'est tenue à Genève, du 1^{er} au 12 août 1983, a une fois encore confirmé qu'il existe un accord général au sein de la communauté internationale à ce sujet.

126. La politique d'*apartheid* a également des conséquences très négatives dans le domaine humanitaire. L'aide fournie aux victimes de l'*apartheid* grâce aux fonds d'affectation spéciale des Nations Unies créés à cette fin revêt donc une importance particulière. L'Autriche a régulièrement contribué aux fonds pour l'Afrique australe et continuera de le faire. En outre, il faudra poursuivre de toute urgence les programmes d'aide aux pays qui souffrent le plus directement des effets de cette politique.

127. Pour conclure, je voudrais répéter que nous estimons que la seule solution viable aux problèmes de l'Afrique du Sud est un véritable partage du pouvoir et la transition pacifique vers une société libre, démocratique et multiraciale en Afrique du Sud. Pour y parvenir, il faut entamer d'urgence un dialogue constructif et authentique avec les dirigeants noirs.

128. C'est sur cette base que l'Autriche s'est jointe à la campagne internationale pour la libération de Nelson Mandela et qu'elle a joué un rôle actif en ce qui concerne les autres prisonniers politiques.

129. Enfin, je voudrais brièvement féliciter le Comité spécial contre l'*apartheid* pour les efforts qu'il déploie pour appuyer la lutte contre l'*apartheid* et pour la manière dont il s'acquitte de sa lourde tâche.

130. Le rôle actif du Comité spécial est la preuve de la solidarité internationale dans ce domaine. Le Comité constitue le point central le plus important des efforts faits par les Nations Unies pour amener un changement rapide et pacifique grâce à l'appui qu'il apporte aux forces qui peuvent jouer un rôle dans ce changement et intensifier, aussi longtemps que cela sera nécessaire, la pression internationale sur le régime sud-africain.

131. M. GARVALOV (Bulgarie) [*interprétation de l'anglais*] : Parmi tous les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale relatifs aux divers aspects de la situation en Afrique australe, celui de la question de la politique d'*apartheid* du régime sud-africain revêt une importance particulière, et ce parce que l'Afrique du Sud est le seul pays au monde où la discrimination raciale, le déni total des droits de l'homme, l'oppression et l'exploitation des populations autochtones sont élevés au rang d'une politique d'Etat institutionnalisée. L'importance de la question de l'*apartheid* découle aussi du fait que cette politique affecte directement tous les peuples d'Afrique australe. Elle affecte le peuple namibien, dont le territoire continue d'être occupé illégalement par Pretoria. Elle affecte les autres pays africains de la région qui font l'objet d'actes d'agression incessants de la part des racistes, actes qui causent de lourdes pertes humaines et matérielles, et de tentatives continues visant à déstabiliser leurs gouvernements. Le résultat direct de cette politique est la situation instable qui règne en Afrique australe et qui menace à tout moment d'exploser et de dégénérer en

un conflit à grande échelle dont les conséquences dangereuses s'étendraient au-delà de la région. Ce n'est pas une coïncidence si les Nations Unies, dans les résolutions qu'elles ont adoptées sur la question, ont invariablement condamné la politique d'*apartheid* du régime de Pretoria, sous toutes ses formes, et ont exigé qu'il y soit mis fin immédiatement. C'est à très juste titre que l'Assemblée générale a déclaré que la politique d'*apartheid* constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales et un crime contre l'humanité.

132. Les documents du Comité spécial contre l'*apartheid* et d'autres organismes des Nations Unies fournissent des renseignements complets sur la nature inhumaine du régime d'*apartheid*. Les racistes continuent de narguer des membres de la majorité noire dans ce qu'on appelle des bantoustans, cherchant à les priver de leur citoyenneté, de leur terre ancestrale et de tous autres biens. Des conditions de vie extrêmement pénibles règnent dans ces bantoustans qui occupent 13 p. 100 des terres les plus pauvres et les moins fertiles du territoire sud-africain. Près d'un million d'Africains qui vivent dans les bantoustans souffrent d'une malnutrition chronique. La maladie, la faim, le chômage et la misère sont le lot quotidien de la population africaine. Selon la conclusion à laquelle est parvenu le South African Institute of Race Relations, la politique de Pretoria en ce qui concerne les déplacements de population a conduit à l'anéantissement de l'agriculture de subsistance et à un taux de mortalité infantile extrêmement élevé. En raison de la politique d'*apartheid*, les autochtones sud-africains, bien qu'ils représentent 72 p. 100 de la population, ne reçoivent que 26 p. 100 du revenu national, tandis que les Blancs, qui représentent 16 p. 100 de la population, en reçoivent 64 p. 100. Ces chiffres suffisent à mettre en lumière la nature économique de l'*apartheid* en tant que système d'exploitation virtuellement illimitée de plus de 20 millions d'Africains par une poignée de racistes blancs.

133. Afin de maintenir la majorité africaine dans un état de soumission, Pretoria a adopté des mesures oppressives et restrictives massives. Les travailleurs noirs sont séparés de leurs familles et leur liberté de mouvement est limitée par l'imposition du système honteux de laissez-passer. Les arrestations, les détentions, la torture, les incarcérations prolongées et les exécutions de patriotes sud-africains sont monnaie courante. Il y a plusieurs mois, au mépris des appels lancés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ainsi que des appels à la clémence lancés par divers milieux de la communauté internationale, le régime de Pretoria a prononcé des condamnations à mort contre des membres de l'African National Congress [ANC] et contre des héros du peuple sud-africain, tels que Thelle Mogoerane, Jerry Mosololi et Marcus Motaung. Un certain nombre de prisonniers politiques, dont le grand organisateur de la résistance populaire et dirigeant de l'ANC, Nelson Mandela, sont toujours emprisonnés. La prétendue constitution, adoptée par la minorité blanche lors du référendum frauduleux qui a eu lieu le 2 novembre dernier, est une autre tentative visant à perpétuer la politique d'*apartheid*. L'Assemblée générale et tous les hommes de conscience du monde ont condamné et rejeté à juste titre cette nouvelle manœuvre des racistes [résolution 38/11].

134. De telles mesures ne peuvent étouffer la volonté des Sud-Africains de se libérer des liens de l'oppression raciste. L'ANC, dont les rangs grossissent de plus en plus, s'est établi en tant que dirigeant du peuple d'Afrique du Sud et en tant qu'organisateur de sa lutte pour l'exercice de son droit inaliénable à l'autodétermination et des droits de l'homme. Les récentes victoires de son aile militaire

sont la nette expression de la détermination du peuple opprimé d'Afrique du Sud d'acquiescer sa liberté.

135. En même temps, la juste lutte pour la libération de l'occupation coloniale illégale, pour l'autodétermination et l'indépendance que mène le peuple de Namibie sous la direction de son seul représentant authentique, la South West Africa People's Organization [SWAPO], s'est renforcée. Pour maintenir le territoire sous son contrôle, Pretoria a été obligé d'y poster plus de 100 000 soldats, qui mènent une guerre réelle contre le peuple namibien et commettent des actes de répression contre les patriotes.

136. L'année passée, les racistes ont augmenté leurs actes d'agression et de déstabilisation contre les Etats de première ligne dans l'espoir de les amener à renoncer à leur politique indépendante et à leur appui aux mouvements de libération nationale. Ils ont lancé une agression à grande échelle contre la République populaire d'Angola, dont ils occupent depuis plus d'un an une grande partie du territoire. Le Lesotho, le Mozambique et le Zimbabwe ont également été la cible de raids de bandits.

137. Les actes de Pretoria et son refus obstiné de se conformer aux résolutions des Nations Unies qui exigent que le Gouvernement sud-africain mette fin à sa politique d'*apartheid*, à son occupation de la Namibie et à son agression contre les Etats africains indépendants de la région ont suscité une profonde indignation et ont été dénoncés par l'ensemble de la communauté internationale. Dans ses résolutions, l'Assemblée générale a maintes fois demandé au Conseil de sécurité d'imposer à l'Afrique du Sud les sanctions économiques obligatoires envisagées au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, en tant que dernier moyen pacifique de contraindre l'Afrique du Sud à respecter la volonté de l'opinion publique mondiale. Malheureusement, toutes les tentatives que le Conseil de sécurité a faites pour faire appliquer cette recommandation ont été contrecarrées par ses membres occidentaux permanents : les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France.

138. Nous avons beaucoup d'informations sur le rôle des principaux Etats occidentaux dans le maintien du régime d'*apartheid* et de sa politique. Il a été maintes fois prouvé que, sans l'aide reçue dans tous les domaines, le régime de Pretoria se serait effondré depuis longtemps sous le poids de la lutte de libération nationale des peuples se trouvant sous sa domination.

139. La coopération économique de ces Etats avec Pretoria est l'un des facteurs les plus importants qui aident les racistes à atteindre leur objectif d'édification d'une économie autosuffisante. Les investissements directs des Etats-Unis en Afrique du Sud s'élevaient à 2,6 milliards de dollars en 1981, alors que le volume du commerce entre les deux pays a représenté quelque 6 milliards de dollars par an. La structure des intérêts américains en Afrique du Sud est tout à fait propice au développement des secteurs les plus importants et les plus stratégiques de l'Afrique du Sud, tels que la fabrication d'automobiles, les produits pétroliers, les ordinateurs et le transfert de technologie et de connaissances techniques. Dans ce contexte, la conclusion figurant dans le rapport de la Commission des affaires étrangères du Sénat des Etats-Unis, de 1978, reste valable, à savoir que « les investissements américains ont eu pour effet de renforcer l'autosuffisance économique et militaire du régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud ».

140. Ces dernières années, nous avons assisté à la collaboration croissante d'Israël avec l'Afrique du Sud, ce qui suscite, à juste titre, une grave préoccupation au sein de la communauté internationale. A cet égard, nous nous félicitons des efforts du Comité spécial contre l'*apartheid*, qui a amplement exposé cette coopération croissante dans son rapport spécial [A/38/22/Add.1].

141. En même temps, je voudrais appeler l'attention, en particulier, sur la politique de prétendu engagement constructif de Pretoria, annoncée par l'actuel Gouvernement des Etats-Unis — politique qui, en approfondissant et en renforçant la coopération de Washington avec le régime raciste dans tous les domaines, est lourde de conséquences dangereuses pour la région de l'Afrique australe. Cette politique a permis d'augmenter les exportations vers l'Afrique du Sud d'ordinateurs et autre équipement hautement perfectionné pouvant servir à des fins militaires, c'est-à-dire à ce qu'on appelle la technologie double. Pretoria a très largement utilisé la technologie qui lui a été ainsi fournie pour maintenir et renforcer le système d'*apartheid*. Cela dément les affirmations hypocrites de Washington, qui est en train d'essayer de convaincre l'opinion publique mondiale de son opposition au régime d'*apartheid*. Rappelons ici que l'essence de la politique des Etats-Unis à l'égard de l'Afrique du Sud a été expliquée par le Président des Etats-Unis, qui, le 3 mars 1981, a dit :

« Pouvons-nous abandonner un pays qui s'est tenu à nos côtés dans toutes les guerres que nous avons menées, un pays qui est essentiel sur le plan stratégique pour le monde libre, du fait de sa production des minerais dont nous avons besoin...? Je crois que si nous devons négocier avec les Russes, nous pouvons certainement laisser la porte ouverte et continuer à négocier avec une nation amie telle que l'Afrique du Sud. »

142. En pleine conformité avec la politique ainsi déclarée et ses intérêts stratégiques, les Etats-Unis ont mis en œuvre un vaste programme de mesures politiques visant à consolider le *statu quo* en Afrique du Sud et en Namibie et à faire pression sur les Etats de première ligne. Nous trouvons particulièrement choquants les efforts visant à saper le consensus international, tel que reflété par la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité approuvant le plan des Nations Unies pour l'octroi de l'indépendance à la Namibie. Les efforts déployés par les Etats-Unis pour faire dépendre l'application de cette résolution du retrait des forces cubaines de l'Angola ont été considérés de façon unanime par la communauté internationale comme une tentative pour retarder l'indépendance de la Namibie et comme une ingérence grossière dans les affaires intérieures de l'Angola souverain. Compte tenu de tous ces faits, la duplicité de la politique des Etats-Unis est évidente. Car appeler l'Afrique du Sud, pays qui a le régime fasciste le plus inhumain du monde, un « pays ami » et contrecarrer les efforts des populations sous sa domination qui cherchent à se libérer, en attaquant en même temps par la force armée l'un des Etats les plus petits et les plus faibles sur le plan militaire, sous le prétexte fallacieux de protéger les droits de l'homme et de contrer une menace fictive que ce pays représenterait pour ses voisins, sont des exemples de la politique cynique et dangereuse visant à la domination du monde.

143. La délégation de la République populaire de Bulgarie est persuadée que cette politique est vouée à l'échec et que la lutte légitime des peuples d'Afrique australe sera couronnée de succès. Je voudrais exprimer notre solidarité avec cette lutte. Mon pays, la République populaire de Bulgarie, continuera d'accorder un appui total aux peuples d'Afrique du Sud et de Namibie ainsi qu'à leurs mouvements de libération nationale dans leur lutte pour l'élimination totale du colonialisme, du racisme et, en particulier, de l'*apartheid* dans cette partie du monde.

144. Pour terminer, je m'associe à ceux qui ont félicité le Comité spécial contre l'*apartheid* pour ses activités dans tous les domaines et j'assure les représentants que la délégation bulgare appuie pleinement le rapport du Comité spécial.

145. M. FERM (Suède) [*interprétation de l'anglais*] : Ces deux dernières années, on a de plus en plus souvent employé le terme « déstabilisation » pour décrire la situation en Afrique australe. De plus en plus souvent, les voisins indépendants de l'Afrique du Sud ont signalé à notre attention les attaques menées par les forces militaires sud-africaines, alors que l'Afrique du Sud se présentait comme la victime d'actes de terrorisme lancés à partir de pays voisins.

146. La situation en Afrique australe se caractérise aujourd'hui par une recrudescence des souffrances infligées à des innocents, dont le seul désir est de vivre en paix et dans la liberté et qui entendent voir leur dignité d'êtres humains respectée. Plus que tout, ce terme de « déstabilisation » semble décrire de manière inquiétante la phase initiale d'une guerre. Comment peut-on mettre fin à cette violence et en prévenir les cruelles conséquences dont on ne peut prévoir l'ampleur ?

147. Pour tenter de répondre à cette question, il faut d'abord réfléchir à la nature de l'*apartheid*. Bien que l'Afrique du Sud prétende être le champion et le défenseur des valeurs chrétiennes et humanitaires, essayant ainsi de s'allier à la tradition occidentale, il devrait être évident pour tout le monde que ces prétentions sont fausses. Les droits de l'homme sont violés dans de nombreux endroits du monde — comme l'Afrique du Sud est prompt à le signaler —, y compris sur le continent africain. Mais l'Afrique du Sud sous le régime d'*apartheid* n'est pas seulement une société où sont violés les droits de l'homme. C'est une idéologie basée officiellement et explicitement sur la race. C'est une société où la couleur de la peau est décisive pour l'avenir, où la couleur seule détermine les droits fondamentaux. C'est l'adoption de l'*apartheid* comme base sociale fondamentale de toute une société de 28 millions de personnes qui la distingue de toutes les autres violations des droits de l'homme partout ailleurs. C'est ce caractère unique de l'*apartheid* en tant qu'idéologie d'un Etat raciste qui explique les réactions qu'il a suscitées et continue de susciter partout dans le monde. A notre avis, c'est une triste perversion des valeurs démocratiques et chrétiennes de la tradition occidentale.

148. Le véritable visage de l'Afrique du Sud apparaît aujourd'hui dans l'accélération des déplacements forcés de la population noire de ses foyers dans les bantoustans appauvris. Cela revient en fait à priver la majorité des citoyens d'un pays de leur nationalité.

149. La stabilité et la paix ne sauraient être fondées sur un système construit sur la répression, tel que l'*apartheid*. C'est là la cause de la situation menaçante qui existe aujourd'hui en Afrique australe. Le gouvernement de Pretoria essaie de trouver la stabilité par des moyens militaires, en intimidant ses voisins et en réprimant ses dissidents. Tout succès temporaire de cette tentative n'est qu'illusoire. Les auteurs des attaques contre Maputo, du siège du Lesotho et de l'occupation de l'Angola méridional peuvent se targuer de leurs victoires, mais l'avenir montrera à quel point ils étaient myopes.

150. L'*apartheid* de l'Afrique du Sud est un bastion armé qui repose sur une fondrière. La tension intérieure et extérieure qu'engendre le système de l'*apartheid* ne crée pas la sécurité mais risque seulement de déclencher un cycle de violence incontrôlable. Il ne saurait y avoir de paix à l'intérieur d'une société d'*apartheid* ou autour d'elle. Pour assurer l'harmonie sociale et raciale en Afrique du Sud et établir des relations normales entre l'Afrique du Sud et ses voisins indépendants, il faut que la société d'*apartheid* soit complètement éliminée. Le type de réforme constitutionnelle auquel procède le gouvernement de Pretoria ne fera que renforcer la structure injuste du

système d'*apartheid*, tant que la majorité de la population continuera d'être tenue à l'écart.

151. Pour le moins, le référendum organisé récemment parmi la population blanche sur une réforme constitutionnelle en Afrique du Sud montre que la minorité au pouvoir se trouve à un carrefour important. Cette minorité doit ou accepter de procéder à un changement radical véritable ou faire face à un accroissement de la tension et de la violence. Les événements qui se sont déroulés en Afrique du Sud au cours de l'année montrent que des secteurs importants de la majorité semblent avoir de plus en plus de peine à trouver une autre solution que l'action armée pour réaliser ce changement radical. Il est certain que cette tendance se trouvera renforcée si le gouvernement de Pretoria ne procède pas à un véritable démantèlement du système d'*apartheid* au lieu de réformes de façade qui ne feront que renforcer la structure actuelle. Un signe important d'une véritable volonté de changement serait de libérer Nelson Mandela et les autres dirigeants de la majorité emprisonnés et d'entrer en consultation avec eux, car ils peuvent apporter une contribution de poids à la transition de l'Afrique du Sud vers une société démocratique, où tous les groupes nationaux jouiraient de droits égaux, comme cela est prévu dans la Charte de la liberté de l'Afrique du Sud.

152. Nous estimons que le monde doit participer aux efforts faits pour transformer l'Afrique du Sud qui, cessant d'être un bastion de la domination d'une minorité, deviendrait une démocratie dirigée par une majorité. Deux moyens s'offrent à nous pour ce faire. Nous devons premièrement appuyer les forces véritablement démocratiques de l'Afrique du Sud, qui agissent dans des conditions difficiles sur place ou en exil. La Suède a, au cours des années, adopté un certain nombre de mesures pour soutenir la lutte contre l'*apartheid* ou pour limiter les dommages causés par ce système, essentiellement en fournissant une aide humanitaire aux victimes de l'*apartheid* et aux mouvements de libération de l'Afrique australe. Mon gouvernement accorde aussi une aide de plus en plus importante aux Etats de première ligne pour contrebalancer les effets de la déstabilisation et pour réduire leur dépendance économique vis-à-vis du pays qui tente d'utiliser leur vulnérabilité pour affermir sa propre puissance.

153. Deuxièmement, nous pensons qu'il faut que cet organisme international prenne des mesures pour amener un changement véritable en Afrique du Sud. En dépit de tous les efforts faits au fil des ans par un certain nombre de pays à titre individuel ou collectif, il n'en reste pas moins que le Conseil de sécurité, où les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud ont un siège permanent, devrait jouer un rôle décisif à cet égard étant donné que c'est lui et lui seul qui peut adopter des mesures globales. La Suède n'a cessé d'appuyer l'Assemblée générale chaque fois qu'elle a demandé au Conseil de sécurité d'adopter de telles mesures. Dans le Programme d'action nordique conjoint contre l'Afrique du Sud, les pays nordiques se sont engagés à œuvrer pour soumettre au Conseil de sécurité des propositions qui auraient pour effet de faire adopter des résolutions contraignantes contre le commerce avec l'Afrique du Sud et qui interdiraient les nouveaux investissements dans ce pays.

154. Dans ce contexte, la Suède a adopté en 1979 une loi contre les investissements en Afrique du Sud et en Namibie par des sociétés relevant de la juridiction suédoise. Nous avons également à plusieurs reprises présenté à l'Assemblée générale un projet de résolution, demandant instamment au Conseil de sécurité d'envisager de prendre des mesures efficaces pour que cessent les investissements étrangers en Afrique du Sud et les prêts financiers

à ce pays. Ce projet de résolution sera présenté à nouveau cette année à l'Assemblée. De surcroît, la Suède a adopté récemment une réglementation plus stricte en matière de visas en ce qui concerne les échanges sportifs avec les citoyens sud-africains, en s'inspirant de la Déclaration internationale contre l'*apartheid* dans les sports, adoptée par l'Assemblée en 1977 [résolution 32/105M]. Les pays nordiques sont de plus en plus préoccupés par le manque d'efficacité de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité sur l'embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud. Lors de leur réunion tenue à Stockholm en septembre de cette année, les ministres des affaires étrangères des pays nordiques ont affirmé que nos pays attachent une importance cruciale au strict respect de l'embargo sur les armes.

155. Ceux qui veulent donner au régime de Pretoria le bénéfice du doute lorsqu'il s'agit de concessions volontaires semblent ne pas tenir compte de tout ce que ce régime a à son bilan. Nous n'avons pas encore vu de véritable mesure augurant d'une évolution politique authentique dans ce pays. La communauté internationale doit donc accroître sa pression sur l'Afrique du Sud pour qu'elle renonce au système d'*apartheid*. Tant que les droits fondamentaux seront refusés à la majorité de la population sud-africaine, il ne saurait y avoir de paix en Afrique du Sud. Afin de réaliser une transition pacifique vers un gouvernement par la majorité en Afrique du Sud, nous devons mobiliser les efforts de toute la communauté internationale.

156. Les forces du changement en Afrique du Sud sont également à notre avis les forces de la paix.

157. M. KUTSCHAN (République démocratique allemande) [interprétation de l'anglais]: Les activités agressives du régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud prennent des proportions de plus en plus dangereuses. Elles représentent un défi à toute l'humanité éprise de paix et constituent un danger pour la paix et la sécurité internationales.

158. Des réunions représentatives d'Etats, telles que la Réunion du Comité politique consultatif des Etats parties au Traité de Varsovie, qui s'est tenue à Prague en janvier dernier, la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi en mars et la Conférence internationale de soutien au peuple namibien en lutte pour l'indépendance, ont une fois encore réaffirmé combien il était nécessaire de mettre fin à la politique d'agression et de terreur du régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud. Si l'on veut éliminer les causes de nombreux conflits dans le monde, il est indispensable de faire disparaître toutes les dernières manifestations de colonialisme et de racisme. C'est pourquoi des mesures internationales résolues s'imposent pour parvenir à cet objectif.

159. Le mouvement international de soutien des peuples de l'Afrique du Sud et de la Namibie dans leur juste lutte, sous la direction de leurs organisations de libération nationale, a pris des proportions plus grandes que jamais. En réponse au rejet catégorique de sa politique qui met la paix en danger, Pretoria s'est livrée à un bombardement criminel sur Maputo et a accru la portée de ses opérations militaires dans certaines provinces de l'Angola, en alliance étroite avec des bandes de l'UNITA¹ et des mercenaires étrangers. De tels actes constituent des violations de la souveraineté de la République populaire du Mozambique et de la République populaire de l'Angola et ne sont que des tentatives barbares et sordides pour terroriser les populations de ces pays.

160. Dans une manifestation de cynisme qui n'a pas de pair, les racistes ont qualifié leur attaque contre un pays africain de « mesure punitive et de représailles » pour avoir

accordé l'hospitalité à des combattants de la liberté d'Afrique du Sud. Botha et sa clique s'arrogent ainsi le droit de pratiquer des mesures de représailles contre leurs propres victimes, les victimes de leur agression continue à l'étranger et de leur exploitation effroyable chez eux.

161. A l'heure actuelle, le régime d'*apartheid* s'est lancé dans les pires pratiques racistes de l'histoire du pays. A un rythme d'environ 250 000 par an, les Sud-Africains noirs sont réinstallés dans des foyers désolés où ils doivent vivre dans des conditions sociales inhumaines.

162. Près de 200 000 Sud-Africains sont détenus dans les prisons du régime d'*apartheid* et dans des camps de concentration et, parmi eux, je citerai Nelson Mandela, dirigeant de l'ANC, emprisonné depuis plus de 20 ans. Du haut de cette tribune, nous demandons la libération immédiate de Nelson Mandela et des autres prisonniers politiques.

163. L'Etat de l'*apartheid* cherche à étayer ses fondations branlantes en utilisant la force militaire à l'extérieur et en recourant à la terreur à l'intérieur. Des Etats africains tels que le Botswana, la Zambie, le Zimbabwe, le Lesotho, et récemment et de plus en plus souvent le Mozambique, ont souvent été les cibles d'attaques dites « préventives » comme les appelle l'Afrique du Sud. La guerre contre l'Angola a déjà coûté la vie à des milliers de personnes et causé des dommages s'élevant à plus de 7,5 milliards de dollars.

164. La République démocratique allemande appuie sans réserve la déclaration adoptée par les dirigeants de l'Angola, du Mozambique, de la Tanzanie, de la Zambie, du Zimbabwe et du Botswana, ainsi que par ceux de l'ANC et de la SWAPO, lors de leur réunion tenue à Lusaka le 12 novembre et par laquelle ils ont condamné le régime sud-africain pour sa politique d'agression contre les Etats africains indépendants et son obstination à poursuivre sa politique d'*apartheid*.

165. L'assassinat politique de trois combattants de l'ANC, le 9 juin dernier, est un autre exemple du mépris du régime d'*apartheid* pour le droit international et l'opinion publique mondiale. S'il est un fait qui est et demeure incontestable, c'est bien que la résistance au régime esclavagiste, criminel et anachronique de l'Afrique du Sud, que les Nations Unies ont condamné il y a longtemps déjà, est moralement juste et légitime. En revanche, la politique de Pretoria, faite de fanatisme racial, de misanthropie, d'exploitation, d'oppression et d'avilissement de la majorité sud-africaine noire, équivaut à une institutionnalisation de l'injustice et du crime.

166. La délégation de la République démocratique allemande a voté pour la résolution intitulée « Nouvelle constitution raciale prévue par l'Afrique du Sud » [résolution 38/11]. Cette résolution rejette nettement les nouvelles tentatives manifestes du régime de Pretoria d'affermir son gouvernement minoritaire blanc ainsi que l'*apartheid*. En outre, elle révèle que les prétendues propositions constitutionnelles visent à priver les 23 millions d'Africains autochtones de tous leurs droits fondamentaux, y compris le droit de vivre dans leur patrie et de participer pleinement à la vie politique du pays sur la base de l'égalité des droits. Les racistes sud-africains essaient d'appliquer le principe « diviser pour régner » afin de renforcer leur propre domination qui a été condamnée bien souvent par la communauté internationale en tant que crime contre l'humanité et menace à la paix et à la sécurité internationales.

167. Ce n'est ni par des réformes ni par de prétendues propositions constitutionnelles que l'on pourra changer l'*apartheid*; celui-ci doit être éliminé sans plus tarder.

168. Dans ce débat comme au cours des débats antérieurs sur cette même question, nombreux ont été les orateurs qui ont désigné avec juste raison les forces qui encouragent le régime raciste à poursuivre sa politique criminelle. Au mépris de toutes les sanctions imposées par les Nations Unies, les Etats-Unis d'Amérique et d'autres pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN], ainsi qu'Israël, continuent leur collaboration financière, économique, militaire et — ce n'est point la moindre — nucléaire avec le régime de Pretoria et l'ont intensifiée constamment. Le nombre de sociétés occidentales opérant en Afrique du Sud s'est élevé à 3 000. Etant donné ses richesses naturelles, y compris les matières premières stratégiques, sa main-d'œuvre à bon marché et sa situation géopolitique, l'Afrique du Sud est devenue une tête de pont soigneusement protégée sur le continent africain, qui permet aux milieux les plus agressifs de l'impérialisme d'attiser constamment le feu contre l'indépendance des Etats et des peuples africains.

169. L'attitude de provocation du régime raciste, qui défie la communauté internationale, ne constitue pas un phénomène isolé. Elle est étroitement liée à la politique des forces impérialistes les plus agressives qui recherchent une détérioration de la situation internationale. Leur attitude d'affrontement sans cesse accrue, l'accumulation de leurs armements, leurs efforts en vue d'acquérir une supériorité militaire, leurs tentatives d'occuper une position d'hégémonie, aussi bien que l'apparition de nouveaux foyers de crise du fait de la politique impérialiste de chantage et de menace, sont autant d'éléments qui concourent à donner au régime de Pretoria un encouragement à persister dans sa politique d'occupation et de répression.

170. C'est avec une profonde inquiétude que nous relevons que le Gouvernement des Etats-Unis a accru récemment l'approvisionnement de l'Afrique du Sud en matériaux de haute technologie militaire et a mis au point des plans pour le stationnement de missiles de croisière et pour de nouveaux systèmes d'armes binaires dans l'Etat de l'*apartheid*. La coopération mutuelle entre Washington et Pretoria dans le domaine militaire semble de plus en plus prendre le caractère d'une conspiration militaire contre les mouvements nationaux de libération africains.

171. La délégation de la République démocratique allemande condamne très fermement la politique d'agression et de terreur du régime de l'*apartheid* ainsi que la collaboration des pays occidentaux et de leurs sociétés transnationales avec les racistes. Une telle politique est un obstacle grave à tout progrès dans l'élimination de l'*apartheid*, du racisme et de la discrimination raciale.

172. Nous sommes en faveur de l'adoption par le Conseil de sécurité de sanctions efficaces contre Pretoria. L'embargo sur les armes doit être appliqué rigoureusement et toutes tentatives pour s'y soustraire doivent être fermement repoussées.

173. Ma délégation tient à saisir cette occasion pour rendre hommage au Comité spécial contre l'*apartheid* et au Centre contre l'*apartheid* pour les efforts persistants qu'ils ont faits l'un et l'autre afin d'aboutir à l'éradication totale du racisme et de l'*apartheid*. Ces deux organes apportent certainement une contribution importante à la mobilisation de toutes les forces contre les pratiques inhumaines et dangereuses pour la paix du régime d'*apartheid*.

174. Un verdict sans appel a été prononcé contre les racistes lors de la deuxième Conférence mondiale de lutte contre le racisme et la discrimination raciale. La République démocratique allemande se félicite des décisions adoptées par cette importante instance mondiale et appuie, en particulier, la Déclaration et le Programme d'action².

Ces documents précisent que l'élimination de l'*apartheid* en Afrique du Sud constitue la tâche la plus importante à accomplir au cours de la prochaine décennie d'action.

175. Une lutte résolue contre le régime d'*apartheid*, un soutien politique, diplomatique et matériel aux mouvements de libération, à l'ANC en Afrique du Sud et à la SWAPO en Namibie et une solidarité active avec les Etats de première ligne constituent, aux yeux de la République démocratique allemande, des éléments irréversibles de sa politique étrangère socialiste. Cette politique a inspiré notre attitude au cours des conférences internationales importantes qui ont eu lieu cette année sur les problèmes de l'Afrique australe. La position adoptée par la République démocratique allemande a été également réaffirmée lors des visites rendues à notre pays cette année par le Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar; le Président du Comité spécial contre l'*apartheid*, M. Maitama-Sule; le Directeur du Centre contre l'*apartheid*, Sous-Secrétaire

général, M. Reddy; et le Secrétaire général de la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, M. Jonah.

176. La République démocratique allemande continuera à ne ménager aucun effort, comme elle l'a fait par le passé, pour manifester sa solidarité et apporter son aide au peuple sud-africain dans sa lutte.

La séance est levée à 13 h 25.

NOTES

1. União Nacional para a Independência Total de Angola.
2. Voir *Rapport de la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, Genève, 1^{er}-12 août 1983* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.XI.1.1) et rectificatif, chap. II.